

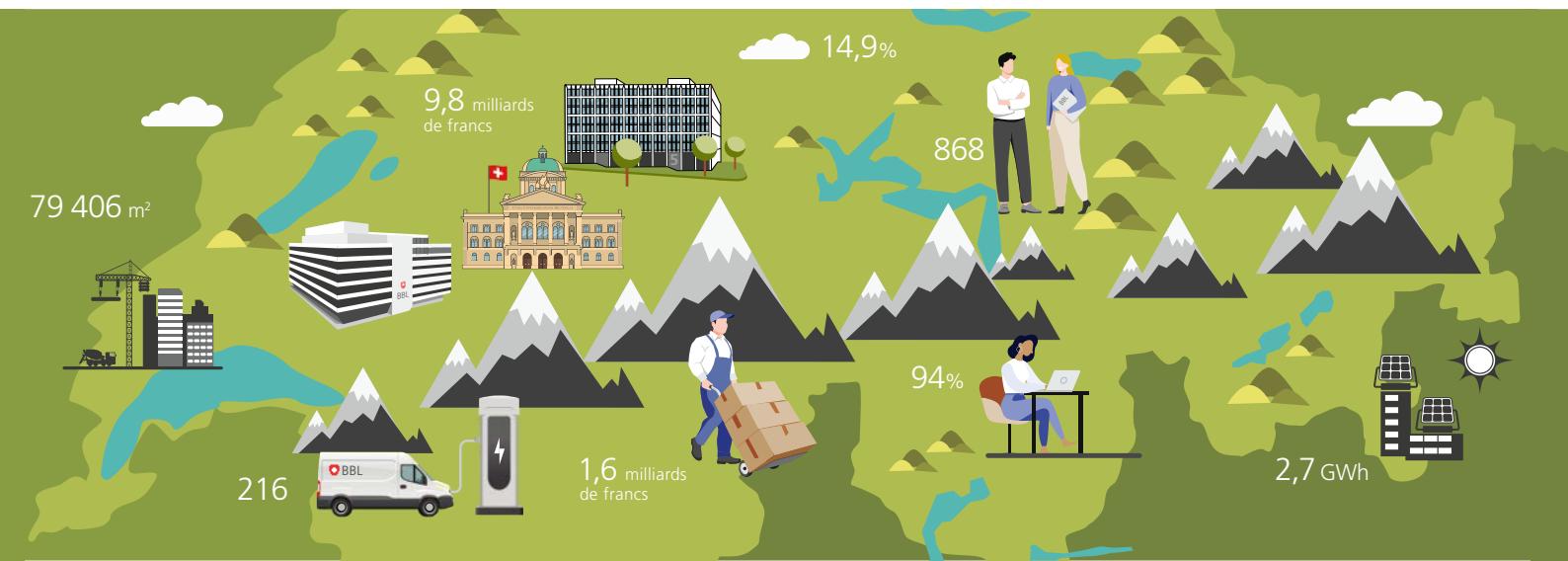


Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
**Office fédéral des constructions
et de la logistique OFCL**

Progresser vers l'avenir

Rapport de l'OFCL sur la durabilité



Éditeur

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Direction du projet

Vera Kämpfen, responsable de durabilité OFCL

nachhaltigkeit@bbl.admin.ch

Rédaction

Vera Kämpfen, responsable de durabilité OFCL

Vanessa Scheungraber, consultante en durabilité engageability

Conseil en matière de rapport concernant la durabilité

engageability, Zürich

info@engageability.ch

Page de couverture et verso

Photo : Rolf Siegenthaler (Bâtiment Eichenweg 5 à Zollikofen

voir page 13), Mise en page : red Gráfica netz Grafik, Zurich et Palma
(voir page 12)

Mise en page

OFCL, Production

red Gráfica netz Grafik, Zurich et Palma

Photos

Bureau de prévention des accidents BPA, Wolfgang Bischoff,
Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL,
Sandra Blaser, Office fédéral du sport OFSPO, Charta kreislauf-
orientiertes Bauen, Selma Djilali, GAMMACATERING, Alexander
Gempeler, Maike Lausen, Lea Moser, Rolf Siegenthaler, Marcelo
Villada Ortiz, Stefan Wanzenried

Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL

Fellerstrasse 21, CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)58 465 50 00

www.bundespublikationen.admin.ch

No d'art. 620.010.f

Table des matières

« En 2023, l'OFCL a poursuivi sa stratégie de durabilité de manière conséquente. »

Pierre Broye,
Directeur de l'OFCL

Introduction et conclusion

Sujets clés

Résumé	4	1. Processus	2. Société
Avant-propos du directeur de l'OFCL	6	1.1 Intégration de la durabilité 13	2.1 Collaborateurs et collaboratrices 21
Portrait de l'OFCL	8	1.2 Communication et engagement des parties prenantes 15	2.2 Prévention de la corruption 24
Le développement durable à l'OFCL	11	1.3 Numérisation 17	2.3 Diversité linguistique 25
L'OFCL en bref	12	1.4 Innovation 19	2.4 Gestion de la santé au travail 26
Tableau GRI et ODD	42		
Liste des abréviations	43	3. Économie	4. Environnement
		3.1 Achats durables 28	4.1 Réduction de l'impact environnemental 32
		3.2 Aspects sociaux dans les marchés publics 29	4.2 Production de chaleur et de courant à partir d'énergies renouvelables 36
		3.3 Aspects écologiques dans les marchés publics 30	4.3 Économie circulaire 38
		3.4 Coûts du cycle de vie 31	4.4 Biodiversité 40



Condensé

Progresser vers l'avenir – rapport sur la durabilité 2023

L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) fait partie du Département fédéral des finances (DFF). En tant qu'office responsable des ressources, il assume un rôle clé pour la durabilité de l'administration fédérale. L'OFCL est chargé d'héberger l'administration fédérale civile et de lui fournir des biens logistiques. La publication du troisième rapport sur la durabilité lui donne l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de sa stratégie en la matière en 2023.

L'OFCL intègre la durabilité à ses processus opérationnels, par exemple en prévoyant dans sa stratégie en matière d'acquisitions la prise en compte des aspects de durabilité et en utilisant le standard Construction durable Suisse (SNBS) comme base d'études pour les nouvelles constructions et les rénovations en Suisse.

L'OFCL communique régulièrement avec ses parties prenantes. En 2023 par exemple, les parties prenantes à l'extension de l'espace de liaison du campus Liebefeld ont été activement impliquées grâce à des entretiens personnels et à des événements d'information.

L'OFCL tire parti des chances offertes par la numérisation. Il emploie systématiquement la méthode BIM pour créer un modèle numérique de tout projet de construction qui s'y prête. Il utilise également des outils logiciels pour documenter l'état des bâtiments et recenser des données de superficie aux fins de la gestion immobilière. 94% des publications sont disponibles en ligne.

L'OFCL mise sur l'innovation et teste de nouvelles approches de solution aux questions de durabilité dans les domaines des constructions et des achats. Ainsi, il prévoit d'installer un système de recyclage permettant de transformer l'urine en engrais.

En 2023, l'office employait 868 personnes, soit 2,34% de l'ensemble du personnel de la Confédération, auxquelles s'ajoutaient 15 apprentis, 4 stagiaires de l'enseignement supérieur et un stagiaire en quête d'une expérience dans le monde du travail. Depuis 2023, l'OFCL propose un apprentissage de « développeur/euse de business numérique CFC », qu'une première personne est en train de suivre. Un peu plus de la moitié des collaborateurs sont des femmes. Les personnes de plus de 50 ans représentent aussi un peu plus de la moitié de l'effectif.

L'administration fédérale dispose de diverses mesures de **prévention de la corruption**, dont une plate-forme pour les lanceurs d'alerte qui permet de faire part des soupçons fondés, ainsi que des sanctions à l'encontre des soumissionnaires corrompus afin de favoriser une concurrence équitable. Les collaborateurs et collaboratrices de l'OFCL suivent tous les deux ans un module de formation en ligne sur la corruption.

En 2023, afin de **promouvoir la diversité linguistique** en son sein, l'OFCL a organisé plusieurs ateliers avec deux experts en matière de langue et a continué d'encourager les tandems linguistiques entre ses collaborateurs et collaboratrices.

Il a également mis en œuvre **diverses mesures de promotion de la santé**, parmi lesquelles des formations à l'intention des cadres sur le thème de la santé mentale et des offres en matière de sport et de santé.

Avec un volume des achats de 1,6 milliards de francs en 2023, les **achats durables** revêtent une grande importance à l'OFCL. Les résultats du monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions montrent que la plupart des appels d'offres relevant de la compétence de l'OFCL respectent des exigences écologiques et sociales, et tiennent compte des coûts du cycle de vie.

L'OFCL réduit continuellement son impact environnemental et a encore pu diminuer ses émissions imputables à la consommation de chaleur. L'installation de bornes de recharge pour les véhicules de service électriques a aussi progressé en 2023.

Pour la première fois, le menu prévu pour un événement a fait l'objet d'un écobilan. Une partie des plats a pu être adaptée, par exemple en réduisant les portions de viande, en choisissant des garnitures de saison et en renonçant aux ingrédients exotiques.

Les **installations photovoltaïques** de l'OFCL en Suisse et à l'étranger lui ont permis de produire au total 2,7 GWh d'électricité en 2023, soit 330 000 kWh de plus que l'année précédente.

Pour **soutenir l'économie circulaire**, l'OFCL mise sur un degré accru de standardisation du mobilier de bureau et a continué de développer la filière de seconde vie, un projet lancé en 2022. En été 2023, l'OFCL a signé la Charte pour une construction circulaire.

De nombreuses **mesures de promotion de la biodiversité** ont également été mises en œuvre, dont l'élaboration d'un concept de biodiversité pour l'Office fédéral du sport (OFSPO).

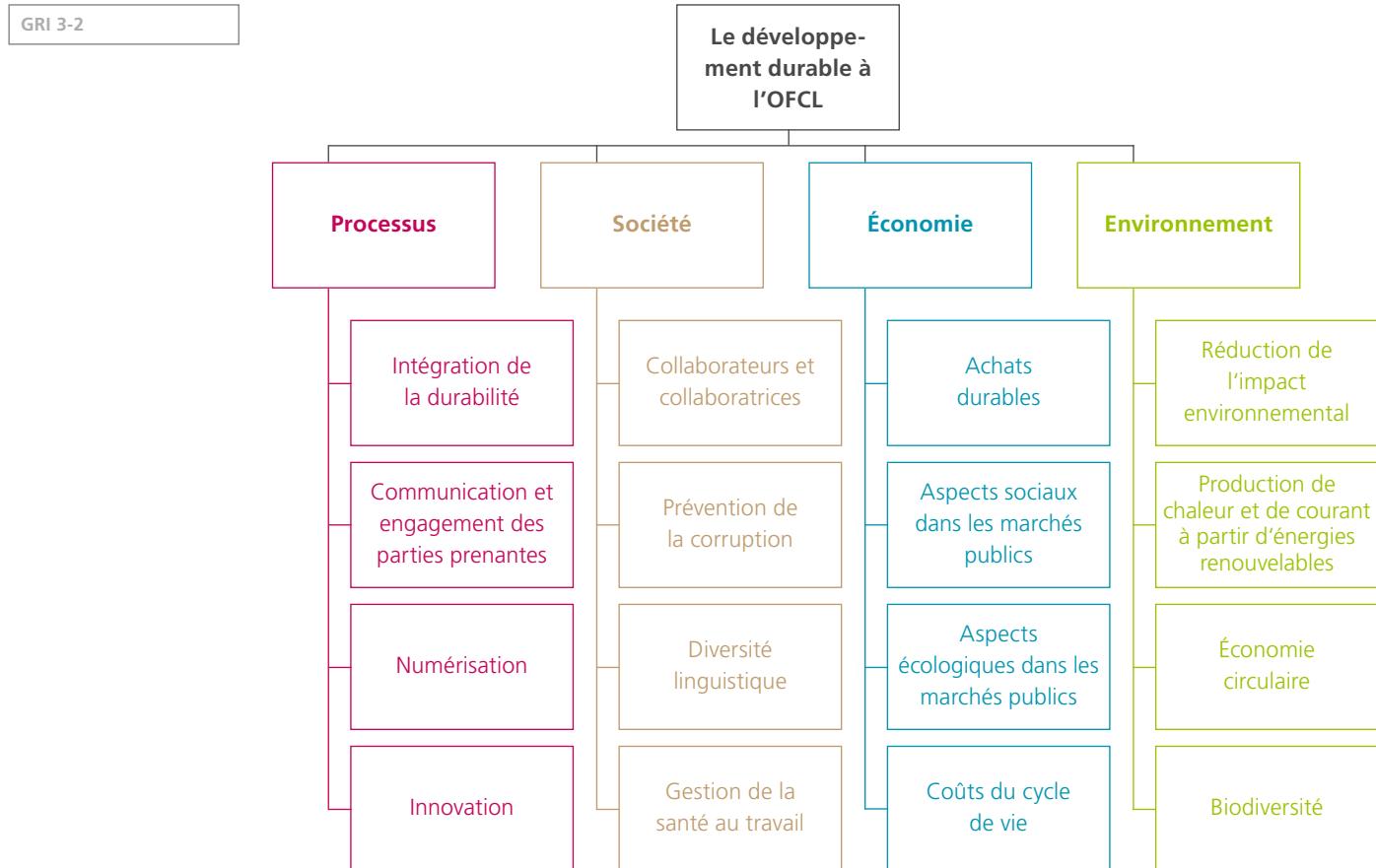


Schéma : les 16 priorités stratégiques de l'OFCL en matière de développement durable



Avant-propos du directeur de l'OFCL

Continuer de promouvoir la durabilité



Liebe Leserin, lieber Leser

Chère lectrice, cher lecteur,

Chaque année, l'OFCL rend compte dans son rapport sur la durabilité de l'avancée de la mise en œuvre de sa stratégie en la matière. Comme le montre le présent rapport, l'OFCL a poursuivi de manière conséquente cette stratégie en 2023 également.

En juin 2023, le peuple suisse a adopté la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), obligeant ainsi la Suisse à atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Pour l'administration fédérale centrale, cette obligation s'applique déjà à l'horizon 2040 et comprend également les émissions en amont et en aval.

En tant qu'office transversal, l'OFCL joue un rôle clé en matière de durabilité au sein de l'administration fédérale, notamment en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous assumons cette responsabilité par notre engagement dans la gestion immobilière et les achats durables, ainsi que par la signature de la Charte pour une construction circulaire.

Parmi les plus grands défis que l'OFCL devra relever ces prochaines années, je citerai, outre les exigences découlant de la LCI, les moyens financiers limités de la Confédération, les prix toujours élevés de l'énergie et le renchérissement important dans le domaine de la construction.

Afin que l'administration fédérale puisse continuer d'endosser au mieux son rôle de modèle, l'OFCL développe en permanence sa stratégie en matière de durabilité. À cet égard, nous tenons notamment compte des nouvelles dispositions légales concernant le rôle de modèle de la Confédération, en poursuivant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou le déploiement accéléré des installations photovoltaïques. L'OFCL met en outre l'accent sur le développement du personnel et la santé de ses collaborateurs et collaboratrices, ainsi que sur les achats durables.

En tant que service de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI), l'OFCL utilise systématiquement le standard Construction durable Suisse (SNBS) comme base de planification pour les constructions et les rénovations. Nous avons célébré un nouveau succès en obtenant la certification SNBS « Platine » pour le nouveau bâtiment situé à l'Eichenweg 5, à Zollikofen. Nos efforts de longue date en faveur d'une gestion immobilière durable portent leurs fruits. En 2023, nous sommes parvenus à réduire encore la consommation de chaleur de notre portefeuille immobilier et les émissions de gaz à effet de serre qui en découlent, ainsi qu'à développer la production d'électricité photovoltaïque.

GRI 2-22

Lien:
Site Internet
de l'OFCL



Pour atteindre nos objectifs de durabilité, nous travaillons avec différents partenaires de l'administration fédérale ainsi que des secteurs de la construction, des marchés publics et de la science. En tant que SCI et service d'achat central, l'OFCL est représenté au sein de différentes instances internationales, nationales et professionnelles.

Nous nous réjouissons de trouver, avec nos partenaires, des solutions durables pour surmonter les défis à venir.

En vous souhaitant une agréable lecture de notre rapport sur la durabilité 2023, je vous prie d'agréer, chère lectrice, cher lecteur, mes salutations les meilleures.

Pierre Broye,
Directeur de l'OFCL





Portrait

L'Office fédéral des constructions et de la logistique

Rattaché au Département fédéral des finances (DFF), l'OFCL est un office transversal qui fournit des prestations à toute l'administration fédérale civile ainsi qu'au public.

ODD 8, 9, 10, 12

GRI 2-1, 2-6, 2-7, 201-1

Lien:
Site Internet
de l'OFCL

Achat, vente et prise en location
de biens immobiliers, droits de
la construction

Exploitation et entretien
des bâtiments

Fourniture d'instruments
de travail

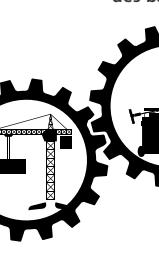
Publications, boutiques
en ligne et imprimés



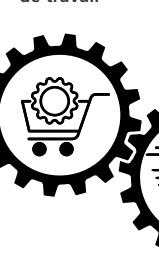
Stratégie
immobilière



Transformation,
rénovation,
construction



Organisation
des réceptions
officielles



Gestion des stocks
et transports



Production des
passeports et des
cartes d'identité



Figure: principales tâches de l'OFCL en bref

L'OFCL, service de la construction et des immeubles de la Confédération

Le portefeuille immobilier de l'OFCL comprend quelque 2800 bâtiments et ouvrages ainsi que 1900 terrains d'une valeur d'acquisition totale s'élevant à 9,8 milliards de francs. Le segment principal du portefeuille est constitué des bâtiments administratifs situés dans l'agglomération bernoise, qui hébergent plus de 28 000 des quelque 34 000 postes de travail de l'administration fédérale civile. S'ajoutent à ce portefeuille les bâtiments utilisés à des fins de représentation, tels que le Palais du Parlement et les ambassades suisses du monde entier, ainsi que des instituts de recherche, des installations douanières et sportives, des monuments historiques et des musées. Le portefeuille immobilier civil de la Confédération compte en outre des installations telles que les stations de mesure de MétéoSuisse ou des antennes de télécommunication.

Lien:
Projets de construc-
tion de l'OFCL

Héberger l'administration fédérale civile dans des bâtiments appropriés recouvre un large éventail de tâches, qui va bien au-delà de la construction, de la rénovation et de l'exploitation d'immeubles.

L'OFCL définit les **stratégies et les schémas directeurs relatifs** à son portefeuille immobilier et établit les plans de financement correspondants. Il met à la disposition des unités d'organisation de l'administration fédérale des bâtiments d'une taille appropriée se distinguant par leur polyvalence. La gestion de l'immobilier est fondée sur des normes de développement durable en matière d'études, de construction, d'aménagement, de gestion et d'exploitation.

Achat, vente, location d'immeubles et droits de superficie : l'OFCL s'emploie à réduire le nombre de bâtiments pris en location et, pour autant que cela soit rentable, à mettre à disposition une part aussi élevée que possible de locaux à l'intérieur de bâtiments appartenant à la Confédération.

Transformation, rénovation et construction : s'agissant de la construction et de la transformation des bâtiments appartenant à la Confédération, l'OFCL est responsable des projets dans leur entiè-

reté, depuis l'examen des besoins des utilisateurs et utilisatrices jusqu'à la réalisation. Il contrôle régulièrement les dépenses et gère les crédits. Ce faisant, il accorde une grande importance au développement durable et, plus particulièrement, à la diminution des besoins en surface, à la réduction de la consommation d'énergie, à l'emploi de matériaux écologiques et à l'intégration d'énergies renouvelables.

L'OFCL est chargé de **l'exploitation infrastructurelle et technique des bâtiments** et veille en permanence à l'optimisation de l'exploitation des installations techniques, fournit des prestations variées dans le domaine de la gestion de l'énergie et apporte ainsi une contribution essentielle à la réduction des émissions de CO₂.

L'office fournit toutes les prestations logistiques nécessaires à la tenue **d'événements** au plus haut niveau de la Confédération.

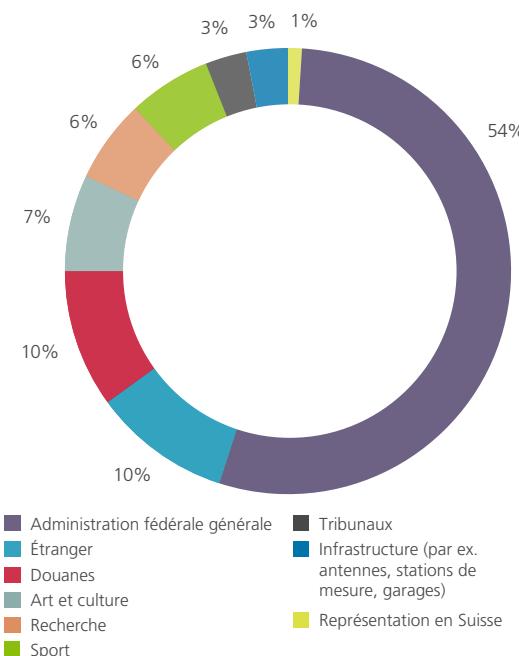
Il compte par ailleurs un domaine spécialisé Produits de construction et affaires européennes. Le directeur de l'OFCL est aussi le président de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB), dont l'office héberge le secrétariat. L'OFCL assure en outre la présidence et le secrétariat de la Commission fédérale des produits de construction (copco).

L'OFCL, service d'achat

En tant que service d'achat central de la Confédération, l'OFCL acquiert des biens et des services liés à des biens pour des clients internes à l'administration

Sous-portefeuilles par valeur d'acquisition

Pourcentage de la valeur d'acquisition totale du portefeuille immobilier de l'OFCL (bâtiments et terrains) : 9,8 milliards de francs en 2023



fédérale, qui sont tenus de recourir au soutien de l'OFCL. L'office assure la gestion stratégique et opérationnelle des acquisitions en tenant compte des besoins des services demandeurs. L'OFCL définit des normes auxquelles les biens à acheter doivent répondre et propose des catalogues de produits.



Travaux de rénovation à l'Eigerplatz à Berne (photo : Alexander Gempeler)

L'OFCL acquiert en outre des prestations pour lui-même, c'est-à-dire pour couvrir ses propres besoins ou pour accomplir les tâches qui lui sont confiées. Il s'agit notamment des activités liées à l'acquisition de prestations pour la construction, l'entretien et l'exploitation des immeubles destinés à accueillir le personnel de l'administration fédérale civile. Cela comprend aussi l'acquisition de biens et de services assimilables à des biens afin d'équiper les postes de travail de l'administration fédérale civile. L'OFCL est en outre responsable de l'acquisition et de la distribution des publications fédérales.

Son directeur est également président de la Conférence des achats de la Confédération (CA), dont l'OFCL héberge le secrétariat. Par ailleurs le secteur Controlling des achats au niveau fédéral est également rattaché à l'OFCL, tout comme le Centre de compétence des marchés publics (CCMP).

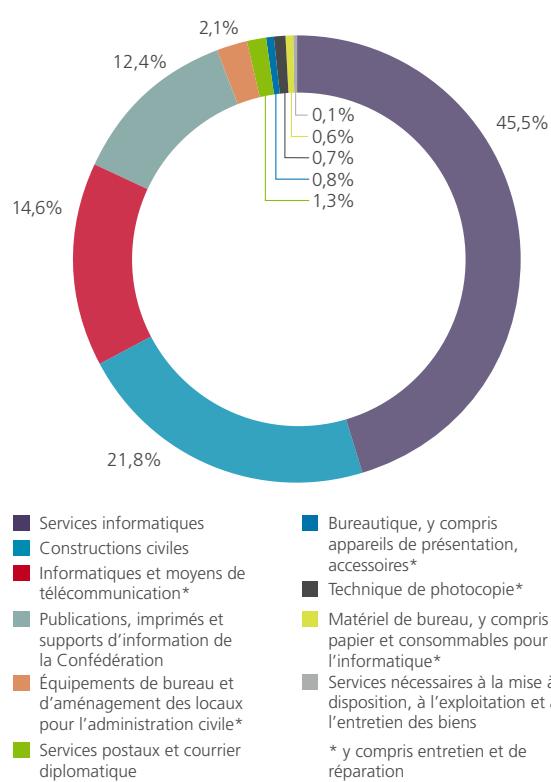
Fourniture d'instruments de travail: l'OFCL équipe tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de l'administration fédérale notamment en mobilier et en fournitures de bureau, et fournit des prestations dans les domaines de l'informatique et des télécommunications. L'acquisition centralisée permet, dans ces domaines, de regrouper les achats et de réaliser ainsi des économies d'échelle. Cela contribue à la rentabilité et à la durabilité des acquisitions. Les nouvelles formes de travail transforment sans cesse les besoins en équipement des postes de travail, transformations que l'OFCL doit anticiper dans ses schémas directeurs.



Lien:
Description des catégories d'acquisition

Catégories d'acquisitions

Part en % du volume total de 1,6 milliard de contrats ou de commandes passés en 2023



Brochures d'explication avec bulletin de vote (photo: OFCL)

L'OFCL livre à ses clients les articles qu'il a achetés ; il **stocke** la marchandise dans ses propres entrepôts et effectue les **transports** (de même que les déménagements de bureaux) avec ses propres véhicules.

Son champ de compétences englobe aussi les **publications, les boutiques en ligne, les imprimés et les services postaux**. L'office s'occupe de l'acquisition des publications, depuis leur conception jusqu'à leurs versions finales imprimée et électronique. En sa qualité d'éditeur, l'OFCL propose dans sa boutique en ligne environ 57 000 publications différentes, dont des textes de loi, du matériel pédagogique, des magazines et des livres ainsi que la brochure fort appréciée « La Confédération en bref ». La plupart des publications proposées peuvent être téléchargées sous forme électronique. L'OFCL est également le centre de publication des données, d'impression et d'expédition de l'administration fédérale. Le produit le plus connu dans ce domaine est la brochure des « Explications du Conseil fédéral ».

Dernier point et non des moindres : l'OFCL assure la **fabrication en série des passeports et des cartes d'identité**. C'est lui qui personnalise ces deux titres d'identité avec, dans le cas du passeport, des données biométriques enregistrées sous forme électronique. L'OFCL établit les deux documents sur mandat du Département fédéral de justice et police (DFJP). À cet effet, il assemble les divers composants que des entreprises privées lui fournissent et intègre au passeport les données d'identité des citoyens. L'OFCL assure la sécurité des données qui lui sont transmises tout au long du processus de production. Il établit également les passeports provisoires, les passeports de service et les passeports diplomatiques, ainsi que d'autres documents d'identité et de légitimation.

Organisation du développement durable

Le développement durable à l'OFCL

En matière de développement durable, l'OFCL joue un rôle clé au sein de l'administration fédérale. Il endosse un rôle de modèle vis-à-vis du monde économique et du grand public.

GRI 2-3, 2-9, 2-12, 2-13,
3-1, 3-2

Lien:
Durabilité OFCL



Lien:
Rapport de
durabilité de l'OFCL



La stratégie en matière de durabilité

La stratégie en matière de durabilité de l'OFCL se fonde sur la [stratégie pour le développement durable 2030](#) du Conseil fédéral ainsi que d'autres stratégies et plans d'action. Elle suit en outre les recommandations de la Conférence des achats de la Confédération (CA) et de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB).

La première version de la stratégie a été approuvée en juillet 2019, puis mise à jour à la fin de l'année 2021/en début d'année 2022. Ce processus est illustré dans [l'édition 2021](#) du rapport sur la durabilité. En automne 2023, une nouvelle mise à jour de la stratégie a été entamée avec la participation des parties prenantes internes et externes, en tenant compte des modifications pertinentes du cadre législatif.

La nouvelle stratégie en matière de durabilité indiquera notamment de quelle manière l'OFCL peut contribuer à la mise en œuvre de l'art. 10 de la [loi sur le climat et l'innovation \(LCI\)](#), en vertu duquel l'administration fédérale centrale doit avoir atteint l'objectif de zéro émission net dès 2040.

La gouvernance en matière de durabilité

L'unité d'organisation « Durabilité OFCL » est responsable, d'une part, de la stratégie en matière de durabilité ainsi que du pilotage et de la coordination de sa mise en œuvre au sein de l'OFCL, d'autre part, de la rédaction du rapport annuel sur la durabilité. Elle conseille et soutient les services de l'OFCL chargés d'appliquer les mesures en la matière et met en œuvre la gestion des ressources et de l'environnement [RUMBA](#) au sein du département. Elle représente en outre l'OFCL dans différents groupes de travail de l'administration fédérale et élabore des avis sur des objets politiques et des demandes de renseignement.

À l'OFCL, le développement durable est conçu comme un thème transversal. Afin d'encourager les échanges à ce sujet et le déploiement de la stratégie en matière de durabilité dans tous ses services, l'office a créé en 2019 **une équipe et un groupe de travail consacrés à la durabilité**. Composée de

membres de la direction de l'OFCL, l'équipe « durabilité » prend les décisions stratégiques en lien avec le développement durable dans l'activité de l'OFCL. Les membres du groupe de travail « durabilité » font le lien entre l'unité organisationnelle Durabilité et les divers domaines d'activité de l'OFCL. Ainsi, tous les domaines de compétence de l'OFCL sont impliqués dans les travaux de cette unité organisationnelle et reçoivent régulièrement des informations sur les thèmes pertinents en matière de durabilité de l'OFCL.

Le rapport sur la durabilité

L'OFCL publie chaque année au mois de juin son rapport sur la durabilité pour l'année précédente. La présente édition dresse un état des lieux de l'année 2023.

Tout comme la stratégie, le rapport s'articule autour des domaines d'action que sont les processus, la société, l'économie et l'environnement. Chaque chapitre met en lumière les aspects pertinents et les progrès réalisés par rapport à chaque axe de la stratégie de l'OFCL en matière de durabilité. Le document est exclusivement disponible en ligne, sous forme de fichier PDF.





2023

L'OFCL en bref

L'OFCL a certifié

79 406 m²

de **surface de référence énergétique selon le SNBS**,
dont 85% au niveau
« Platine ».



L'OFCL a réduit

de 14,9%

ses **émissions de gaz à effet de serre imputables à la consommation de chaleur**.

La valeur d'acquisition du portefeuille immobilier de l'OFCL s'élève à

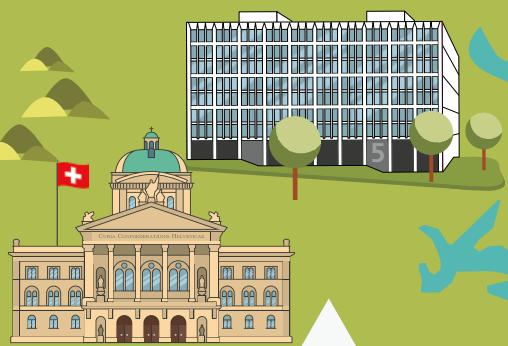
9,8 milliards de francs.

L'OFCL employait quelque

868 personnes en moyenne.



personnes en moyenne.



L'OFCL met à disposition

216

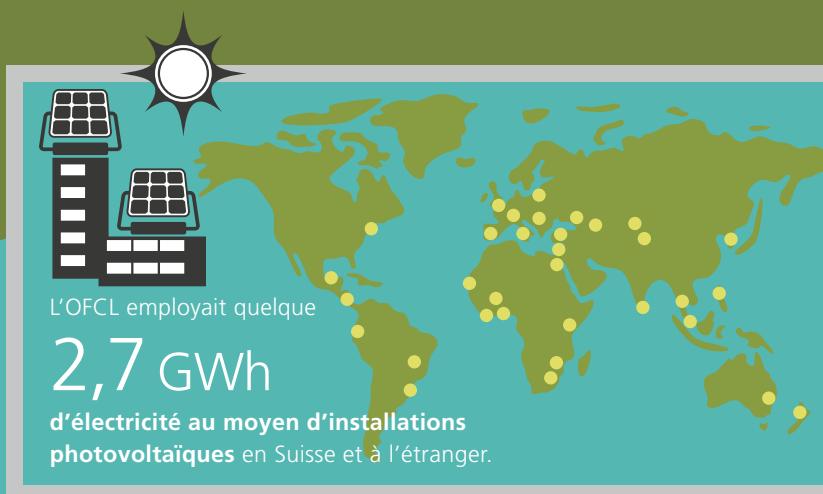
bornes de recharge pour les véhicules électriques
sur 56 sites en Suisse.

Le volume des achats de l'OFCL dans son domaine de compétence a atteint

1,6 milliards de francs.

94%

des produits imprimés sont également disponibles sous forme numérique.





1. Processus

1.1 Intégration de la durabilité

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 7, 9, 11, 12

À l'OFCL, la durabilité est un thème transversal intégré aux processus opérationnels et aux directives.

L'office identifie quelles sont les questions de durabilité essentielles qui se trouvent au cœur de ses principaux processus. Il établit ensuite une matrice de pertinence, qu'il révise régulièrement.

Pour les principaux aspects de la durabilité, il se réfère à des normes ayant fait leurs preuves et intègre celles-ci dans ses processus. À ces fins, il tient compte des instruments de la KBOB et de la CA.

Il définit lui-même les conditions et le caractère contraignant des normes existantes dans ses directives¹.

Gestion immobilière durable

Lien:
Standard de
Construction Durable
Suisse (SNBS)



Lien:
Minergie



L'ordonnance du 5 décembre 2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération ([OILC](#)) impose à l'OFCL de tenir compte « de manière équilibrée, dans toutes les phases de la gestion de l'immobilier [construction, aménagement, gestion et exploitation], des trois dimensions du développement durable que sont la société, l'économie et l'environnement » (art. 9, al. 1^{bis}, OILC).

Dans ses [directives concernant la gestion immobilière durable](#), le DFF a décliné ce principe en onze principes directeurs qui définissent les principaux champs d'action à respecter dans ce domaine. L'application de ces directives suppose de suivre les recommandations de la KBOB en matière de

[construction durable](#) et de [gestion immobilière durable](#).

Pour les nouvelles constructions et les rénovations en Suisse, l'OFCL utilise le [Standard Construction Durable Suisse \(SNBS\)](#) comme base de planification. Conformément à l'initiative [« Exemplarité Énergie et Climat » \(EEC\)](#) de la Confédération, l'OFCL vise, pour les nouvelles constructions, une certification selon le SNBS et [Minergie-P/A-ECO](#). L'OFCL conçoit et réalise en priorité des projets selon le SNBS et choisit, en complément et en fonction du projet, le label MINERGIE approprié. La plupart de ses projets de construction tiennent compte des exigences de ces deux labels.

Lien:
Multiples
distinctions pour le
centre administratif
de la Confédération
à Zollikofen



Certification « Platine » du SNBS pour le nouveau bâtiment sis Eichenweg 5 à Zollikofen

Le centre administratif de Zollikofen représente une mise en application concrète des objectifs formulés dans le Schéma directeur 2024 concernant l'utilisation des bâtiments de l'administration fédérale. Le nouveau bâtiment sis Eichenweg 5 répond à des exigences élevées en matière de développement durable, qui lui ont valu la certification SNBS « Platine », Minergie-P-ECO et Gutes Innenraumklima (label pour un bon climat intérieur, GI). Bien desservi par les transports publics, le bâtiment propose 1039 places de travail. La qualité du bâti est le résultat d'un concours portant sur les études et la réalisation et de processus d'étude et d'exécution exemplaires. Les espaces extérieurs sont attrayants et favorisent la biodiversité. La forme compacte de la construction, une excellente isolation, l'activation de la masse de l'immeuble en tant que réservoir thermique, des pare-soleil extérieurs et l'exploitation de la lumière du jour permettent une consommation d'énergie minimale. Les besoins en énergie sont couverts sans émissions de CO₂ grâce à une installation photovoltaïque sur le toit, un système de récupération des rejets thermiques et un champ de sondes géothermiques.



Le nouveau bâtiment sis Eichenweg 5 à Zollikofen
(photo: Rolf Siegenthaler)

¹ Selon l'art. 12, al. 1, let. f et l'art. 41 OILC, ainsi que l'art. 37a, al. 1, Org-OMP



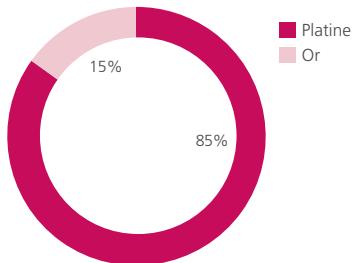
Surface de référence énergétique (SRE) certifiée SNBS

Note	Or (5 à 5.4)	Platine (5.5 à 6)			Total
Année	2020	2019	2022	2023	
SRE (m ²)	12 181	18 127	25 573	23 525	79 406
Part du total (%)	15	85			100

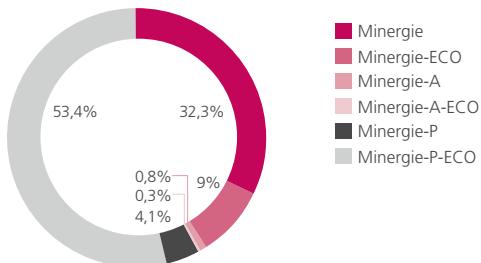
Surface de référence énergétique (SRE) certifiée Minergie

Standard	Minergie	Minergie-ECO	Minergie-A	Minergie-A-ECO	Minergie-P	Minergie-P-ECO	Total
SRE (m ²)	116 805	32 741	2 937	1 066	14 892	193 341	361 782
Part du total (%)	32,3	9	0,8	0,3	4,1	53,4	100

Répartition SRE certifiée SNBS



Répartition SRE certifiée Minergie



Achats durables

Lien :
Stratégie de l'OFCL en matière d'acquisitions

En sa qualité de service d'achat central de l'administration fédérale, les principes régissant les achats durables sont particulièrement importants pour l'OFCL.

La [Loi fédérale sur les marchés publics \(LMP\)](#) encourage la prise en compte accrue du développement durable dans les marchés publics en Suisse.

La [Stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions](#) définit les « acquisitions durables » comme un axe stratégique. Dans sa stratégie en la matière, l'OFCL expose la manière dont il entend réaliser ses acquisitions de 2022 à 2030 et inclut la durabilité parmi ses orientations générales. L'OFCL applique en outre les [principes directeurs](#) et les [recommandations de la CA pour des achats durables](#).

L'OFCL promeut en outre la transparence des données relatives aux acquisitions de l'administration fédérale. Les indicateurs y relatifs sont publiés chaque année au mois de septembre par le secteur Controlling des achats dans le set de reporting concernant le [controlling des achats de l'administration fédérale](#) et préparés pour le [rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération](#), coordonné par la CA.

Le 2 mai 2023 a eu lieu la troisième [conférence sur les marchés publics durables](#) organisée par la CA et la KBOB en collaboration avec l'Association des communes suisses (ACS), l'Union des villes suisses (UVS), l'Association suisse Infrastructures communales (ASIC) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP). La Conférence avait pour objectif de contribuer à l'échange d'expériences entre les services d'achat et de soutenir le développement constant des marchés publics durables ainsi que la mise en œuvre harmonisée du droit révisé des marchés publics en Suisse.

Les informations relatives aux achats durables de bâtiments, de biens et de services par l'OFCL figurent aux chapitres 3.1 à 3.4 du présent rapport.

1. Processus

1.2 Communication et engagement des parties prenantes

**Priorités et axes stratégiques
de la stratégie en matière de durabilité**

ODD 12, 17

GRI 2-28, 2-29

Lien:
Chapitre 3.1
«développement durable à l'OFCL»

L'OFCL montre à son personnel, au public ainsi qu'au monde politique qu'il agit en respectant les principes de durabilité, et il y associe les parties prenantes concernées

Il communique activement et de manière ciblée sur les aspects durables de ses stratégies et de ses projets.

Pour ce faire, il privilégie les communiqués de presse, la communication en ligne, les documentations sur les constructions, ainsi que d'autres publications ou des vidéos.

Il publie un rapport annuel concernant la durabilité, en se fondant sur les directives de la Global Reporting Initiative (GRI)², et intègre les parties prenantes dans la définition des priorités stratégiques.

L'OFCL et ses parties prenantes

L'OFCL entretient des liens étroits avec ses parties prenantes, développe des relations de partenariat et met en oeuvre des mesures ciblées afin d'intégrer les groupes d'intérêt aux processus de décision : procédures de consultation, consultation des offices à propos des objets politiques³ de l'OFCL, ou encore implication des riverains dans les projets de construction.



Commissions, groupes de travail et plateformes

L'OFCL collabore avec bon nombre de commissions et de groupes de travail au sein de l'administration fédérale. Il préside également la KBOB et la CA, est membre de diverses plateformes à tous les échelons de l'État fédéral et participe au dialogue sectoriel avec des associations économiques. Il apporte par ailleurs sa contribution dans des groupes d'experts au niveau européen.

Quelques exemples :

- Groupes spécialisés de la KBOB, dont le groupe Construction durable
- Groupe de travail de la CA pour les achats publics durables
- Direction du Réseau Construction durable Suisse (NNBS) et groupe de pilotage du standard Construction durable Suisse
- Plusieurs commissions de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)

- Divers groupes de travail (interdépartementaux), entre autres sur la politique des handicapés, la prévention de la corruption et culture du bâtiment
- Comité Formation et perfectionnement pour les services d'achat
- Groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics (IAöB)
- [Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables \(PAP\)](#)
- [Guide pour les marchés publics \(TRIAS\)](#)

Groupes d'experts de la Commission européenne⁴

- Construction Products Regulation (CPR) Technical Acquis Process Steering Group
- Expert group on the CPR Review
- Plate-forme de données des écobilans

² www.globalreporting.org

³ Exemples d'objets politiques récurrents : Budget assorti d'un plan intégré des tâches et des finances ou contrat de prestations, Message sur les immeubles, Interventions parlementaires

⁴ Dans le cadre des travaux actuels au niveau européen dans le domaine des produits de construction, l'OFCL participe aux travaux de révision et de base pour les réglementations au niveau européen afin d'assurer l'équivalence (également future) de la législation suisse avec la législation européenne.



Événement d'information sur l'espace de liaison du campus Liebefeld
(photo: Stefan Wanzenried)



Journée portes ouvertes à la Maison Béatrice de Watteville
(photo: Sandra Blaser)

Lien:
Maison Beatrice
de Watteville



Extension de l'espace de liaison sur le campus Liebefeld

Au campus Liebefeld, une extension souterraine de deux étages reliera trois offices fédéraux (l'OFSP, l'OFAG et l'OSAV)⁵. Réunissant les divers espaces grâce à un dispositif d'accès et de sécurité homogène, elle mettra à disposition des surfaces de travail multifonctionnelles et un parking souterrain agrandi. Les travaux d'agrandissement seront effectués selon les normes du SNBS, des labels Minergie-P-ECO et GI.

Les parties prenantes ont été activement impliquées d'entrée de jeu. Les représentantes et les représentants de l'association de quartier, la commission responsable du campus et la direction de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont été informés dans le cadre d'entretiens personnels. Un événement d'information a été organisé à l'intention du voisinage. Une collaboration constructive avec ce dernier a permis d'améliorer la gestion du trafic lié au chantier afin de décharger le quartier. Les autorités compétentes ont été contactées en temps utile.

Lien:
Site web
Campus Liebefeld



L'OFCL a informé le grand public au moyen d'un communiqué de presse concernant la demande de permis de construire. Un site web consacré au projet a en outre été créé afin de mettre les informations actuelles à disposition de tous les groupes intéressés.

Événements à la Maison Béatrice de Watteville

Dans le cadre de journées portes ouvertes, l'OFCL propose des visites guidées de la Maison Béatrice de Watteville, avec des informations sur l'histoire du bâtiment, de son intérieur et de ses propriétaires. En 2023, un restaurateur de meubles, une restauratrice de textiles et une pétrophysicienne ont raconté leur intervention dans cette bâtisse historique et répondu à des questions. L'offre est destinée au grand public et la participation est gratuite.

Le parc immobilier de l'OFCL comporte quelques bâtiments représentatifs aux intérieurs historiques. La Maison Béatrice de Watteville, située en vieille ville de Berne, en fait partie. Afin de préserver le bâtiment dans son intégralité pour les générations futures, l'OFCL s'investit pour maintenir sa structure et son aménagement intérieur. Des spécialistes contrôlent régulièrement les lieux pour déceler les changements, afin de pouvoir effectuer les rénovations nécessaires.

1. Processus

1.3 Numérisation

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 9

L'OFCL tire activement parti des chances offertes par la numérisation.

Il examine régulièrement si ses processus relatifs à l'exploitation du potentiel offert par le numérique sont conçus de manière adéquate et ciblée. Si nécessaire, il les adapte.

Il intègre des méthodes de travail numériques dans ses projets pilotes, telles que le bâti immobilier modélisé (BIM : building information management).

Des maquettes virtuelles comme source d'information

La phase d'essai relative à la méthode « Building Information Modeling ou Management » (BIM) dans le cadre des projets de construction de l'OFCL a été menée à terme. Les projets de construction de l'OFCL sont systématiquement réalisés avec la méthode BIM dès lors que les critères pour une exécution efficiente et durable sont remplis. À l'heure actuelle, les projets réalisés avec cette méthode correspondent à 80% environ du budget global de l'office.

BIM permet de créer des modèles numériques détaillés des bâtiments, tant pour les études et la construction que pour la gestion. Ces modèles, qui reproduisent toutes les caractéristiques physiques et fonctionnelles du bâtiment, sont mis à jour et utilisés durant tout le cycle de vie de celui-ci.

Les parties au projet peuvent collaborer au moyen d'une plateforme de données commune (CDE, common data environment) qui centralise les documents, les modèles et les informations.

Les informations issues des projets avec BIM ont déjà permis à l'OFCL de numériser certains processus liés à la gestion des projets et des ouvrages. Elles sont mises à disposition en interne, ce qui permet à toutes les parties impliquées de les utiliser selon leurs besoins.

Gestion de l'immobilier avec assistance logicielle

En 2023, l'OFCL a introduit deux nouveaux outils logiciels pour la gestion de l'immobilier.

Pour la planification stratégique de l'entretien, l'OFCL utilise depuis fin 2023 un nouveau logiciel qui permet d'enregistrer et de documenter sur place, grâce à un appareil mobile, l'état de tous les éléments d'un bâtiment. Ce jeu de données, combiné à des indicateurs actuels et spécifiques au secteur, permet d'établir un plan stratégique d'investissement en vue de préserver la valeur du portefeuille immobilier.

Pour ce qui est de la gestion des surfaces, l'OFCL a remplacé un logiciel qu'il utilisait depuis 20 ans. Mise en service en automne 2023, la nouvelle solution a été intégrée au nouvel environnement ERP (Enterprise Resource Planning). Elle permet de garantir qu'il suffit de renseigner les données de superficie une seule fois et qu'elles sont à disposition de toutes les parties impliquées, par ex. en cas de location.



Simulations basées sur des modèles pour l'agrandissement du Centre des collections du Musée national suisse

Le Musée national suisse (MNS) gère une collection unique de biens culturels allant de la préhistoire à l'époque actuelle. Grâce au Centre des collections d'Affoltern am Albis, le MNS dispose de l'un des centres de compétence et de service les plus modernes au monde. Il garantit l'entreposage professionnel, la conservation durable et l'étude de plus de 870 000 objets.

Le projet d'agrandissement du Centre des collections consiste en l'ajout de trois nouvelles ailes aux bâtiments en place. Il est conçu et réalisé avec la méthode BIM, selon le Standard Construction Durable Suisse (SNBS) et les normes Minergie-A-ECO et Gutes Innenraumklima (label pour un bon climat intérieur, GI). L'utilisation de modèles permet de garantir la qualité du projet.

Les objets conservés au Centre des collections nécessitent des conditions spécifiques, surtout s'agissant de la température et de l'humidité de l'air. La coordination et l'analyse basées sur des

modèles permettent d'optimiser les installations techniques des bâtiments en fonction des exigences. Plusieurs zones ont été définies pour la conservation des objets. Des simulations ont permis de développer et de tester différentes variantes sur une période d'une année et de les évaluer à un haut niveau de précision.

Les simulations basées sur des modèles ont permis d'optimiser les systèmes de chauffage et d'aération. Grâce à une construction massive, à une excellente isolation, à la circulation de l'air et une ventilation moins intensive, la consommation d'énergie baisse de 46 kWh/m² à 21. De plus, les batteries de ventilation pour l'humidification et l'assèchement du bâtiment ont pu être réduites à environ 30% de la variante initiale. Globalement, le bâtiment consomme très peu d'énergie, que ce soit pour le chauffage ou pour le refroidissement. Ces adaptations devraient aussi faire baisser l'investissement initial nécessaire et les frais d'exploitation.



Agrandissement du Centre des collections du Musée national suisse (Visualisation: Zimmermann Sutter Architekten AG, Zurich)

Numérisation des publications

L'OFCL assure l'édition, la distribution et la gestion stratégique de publications et d'imprimés. Il organise en outre la publication des documents dont la loi exige qu'elles soient envoyées aux citoyens et citoyennes sous une forme imprimée (par ex. le matériel de vote). Dès qu'une publication est planifiée, il détermine si une version imprimée est encore d'actualité.

Près de 57 000 documents sont actuellement disponibles, dont la plupart sont imprimés à la demande. En 2023, la part des documents disponibles au format numérique est restée inchangée à environ 94%. Le stock de documents imprimés ne compte qu'environ 2500 références.

Les potentiels de réduction de la consommation de papier pour les publications imprimées ont déjà été largement exploités ces dernières années. La production du matériel de vote et des enveloppes de l'administration fédérale représente environ 70% de la consommation annuelle de papier.

La part de papier certifié FSC reste inchangée à 88%. Le passage à des enveloppes entièrement recyclées a permis d'accroître la proportion de papier recyclé de 33% à 35%.

1. Processus

1.4 Innovation

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 9

L'OFCL établit ses processus de sorte à encourager l'innovation.

Il fait en sorte de détecter les changements à temps et promeut les solutions innovantes au travers de sa culture des discussions ouvertes et de ses méthodes de travail agiles.

Dès l'étape de définition des besoins, il est disposé à acquérir des biens, des services et des prestations de construction durables, innovants ou différents. Afin de promouvoir les innovations durables, il peut appliquer des instruments relatifs aux acquisitions, tels que les appels d'offres fonctionnels, les concours et les mandats d'étude parallèles, la possibilité de soumettre des variantes, la procédure de dialogue ou la méthode à deux enveloppes.

Il met en oeuvre des projets pilotes innovants.

Chapitre 4.3
«Économie circulaire»

Remise en état du bâtiment « Taubenthalde A » : projet-pilote de recyclage de l'urine

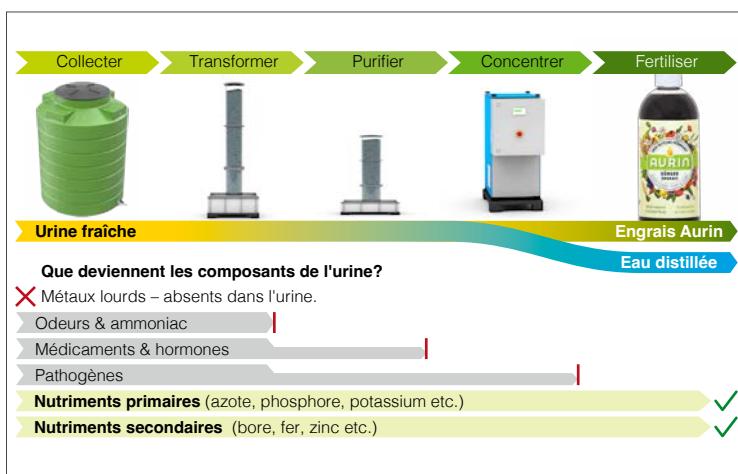
Le bâtiment « Taubenthalde A », sis Taubenstrasse 16 et abritant 5800 m² de surfaces de bureau, n'a connu aucune rénovation significative depuis sa construction dans les années 70. L'OFCL prévoit de le remettre en état dans une optique de durabilité, de manière aussi peu invasive que possible et selon les principes de l'économie circulaire.

Il appliquera une solution innovante permettant de s'affranchir du tout-à-l'égout et des stations d'épuration : le système VunaNexus, qui recueille l'urine et la transforme en engrais. VunaNexus élimine également les traces de médicaments et autres micropolluants, afin que l'eau puisse être réinjectée dans le circuit du bâtiment.

Toutes les toilettes et l'ensemble des urinoirs de l'immeuble seront raccordés au système. Des conduites séparées achemineront l'eau chargée d'urine dans un réservoir spécial connecté au dispositif de recyclage. L'engrais produit par le système sera entreposé dans une installation ad hoc au troisième sous-sol. Au besoin, un système de pompage le remontera au rez-de-chaussée, où il pourra être transvasé en dehors du bâtiment.

Cette solution réduit la quantité de matières nutritives et de polluants arrivant dans la station d'épuration et permet de réintroduire dans le circuit agricole des substances précieuses comme le phosphate, en économisant des ressources. De plus, le recyclage de l'urine réduit le besoin en engrais de synthèse à base de phosphate minéral, dont l'extraction est polluante. Le système n'atténue donc pas seulement la charge pesant sur les écosystèmes, il allège également le bilan CO₂ de la bâtisse.

Selon les estimations de l'OFCL, 340 m³ d'urine par an seront recueillis chaque année dans le bâtiment « Taubenthalde A », ce qui devrait permettre de produire annuellement 24 m³ d'engrais tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 27 tonnes d'équivalents CO₂.



Les étapes du recyclage de l'urine (infographie: VunaNexus AG)

Innovation dans les acquisitions

L'OFCL entend apporter sa contribution pour accroître l'efficience et l'efficacité de l'administration fédérale et faire figure d'exemple dans le domaine des marchés publics par des achats durables et tournés vers l'avenir.

Grâce à des procédures d'appel d'offres innovantes et flexibles, l'OFCL favorise le développement et la mise en œuvre de solutions novatrices qui répondent aux besoins de l'administration fédérale tout en améliorant la durabilité et en générant des économies de ressources sur l'ensemble du cycle de vie des produits et des services. Cette innovation se déploie sur deux plans : la conception des procédures d'appel d'offres ainsi que le genre de produits et services acquis.

a) Innovation sur le plan de la procédure d'appel d'offres

L'OFCL a recours à des procédures d'appel d'offres modernes comme le dialogue, les démonstrations de faisabilité (POC, proof of concept), les procédures simplifiées moins bureaucratiques, la constitution de

lots innovants et des critères d'adjudication définis de manière à stimuler la créativité et l'esprit d'innovation des soumissionnaires. Cette démarche lui permet d'explorer de nouvelles idées et technologies, et de garantir que les solutions acquises répondent parfaitement aux besoins particuliers de l'administration fédérale.

b) Innovation sur le plan de l'objet du marché et des services

Il est très important pour l'OFCL d'acquérir des produits et services innovants. Engagé pour des achats efficaces, durables et inventifs, il accorde la priorité à des technologies novatrices de qualité éprouvée, aux approches originales et aux solutions open source. Ainsi, l'administration fédérale ne se contente pas de l'état actuel de la technique, elle est à même d'évoluer et de se moderniser sur le long terme.

Des bâtiments à l'épreuve des pandémies grâce à la qualité de l'air intérieur

L'OFCL a mis à disposition un bâtiment sis Pulverstrasse 13 dans le cadre d'une coopération scientifique avec la haute école de technique et d'architecture de Lucerne (HSLU).

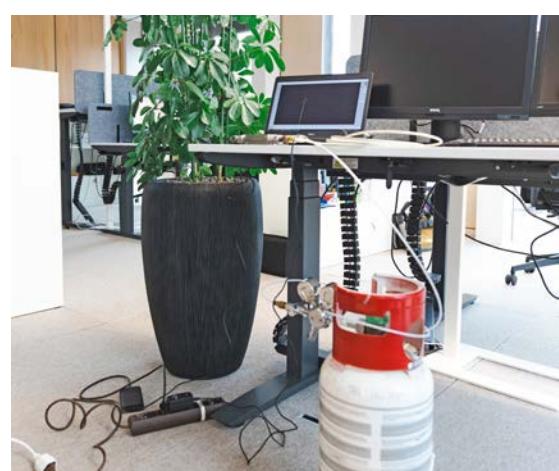
Le projet consistait à analyser l'air ambiant afin d'étudier la corrélation entre l'aération et la transmission de pathogènes. Dans les bâtiments, nombre de pathogènes sont véhiculés par l'air. Une aération optimisée et un comportement correct des utilisateurs et utilisatrices permettent de diminuer la transmission aérienne de germes.

Les résultats de l'étude révèlent que l'efficacité de l'aération, la qualité de l'air et le risque d'infection sont fortement corrélés. Des systèmes d'aération mécaniques avec une part minimale d'air extérieur par personne forment une bonne base pour la protection de la santé en cas de pandémie. Les résultats de ces analyses ont été présentés à l'OFCL.

Ils ont aussi mis en lumière des potentiels d'optimisation technique de l'aération, ce qui permet de diminuer la consommation d'énergie.



Visualisation de la distribution des virus (photo : Lea Moser)



Appareils d'analyse de l'air ambiant (photo : Lea Moser)



2. Société

2.1 Collaborateurs et collaboratrices

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 4, 5, 8, 10

GRI 2-7, 401-1, 404-1,
405-1, 406-1

En matière de personnel, l'OFCL pratique une stratégie (stratégie RH) moderne et conforme aux objectifs de la Confédération.

Il garantit que les compétences de son personnel sont à jour, et encourage la formation et le perfectionnement. Il offre à ses collaborateurs et à ses collaboratrices des perspectives de développement professionnel adéquates.

Il promeut l'égalité des chances ainsi que la bonne gestion des générations, et s'engage en faveur de la relève.

Il pense à l'avenir et suit le rythme de l'évolution démographique ainsi que le changement des valeurs de ses collaborateurs et collaboratrices.

Sa stratégie RH regroupe les objectifs et les mesures en la matière.

La stratégie des ressources humaines de l'OFCL

En matière de ressources humaines, l'OFCL développe la dimension sociétale de la durabilité le long des axes suivants : conduite et compétences de conduite, promotion de l'image de l'employeur, développement personnel, promotion des talents et planification de la relève, femmes cadres, santé et sécurité au travail, transformation numérique et diversité linguistique.

Le personnel de l'OFCL

En 2023, l'OFCL employait une moyenne de 868 collaborateurs et collaboratrices, auxquels s'ajoutaient 15 apprentis et apprenties, 4 stagiaires de l'enseignement supérieur et un stagiaire en quête d'une expérience professionnelle. Au cours de l'année sous revue, les collaborateurs et collaboratrices de l'OFCL représentaient 2,34% du personnel de l'administration fédérale.

L'OFCL propose depuis 2023 un apprentissage de « développeur/euse de business numérique CFC », conçu conformément aux évolutions du monde du travail et qu'une première personne est en train de suivre. Cette profession fait le lien entre le business et les spécialistes techniques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.



Collaborateurs de l'OFCL en discussion (photo: OFCL)

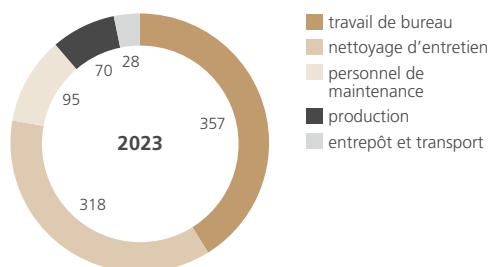
	2021	2022	2023
Collaborateurs et collaboratrices (HC Ø)	883	887	868
Équivalents plein temps (EPT Ø)	671	679	673
Apprenties et apprentis Ø	19	16	15
Stagiaires Ø	5	5	4
Stagiaire en quête d'une expérience dans le monde du travail Ø	0	0	1
Fluctuation brute*	61	79	87
Fluctuation nette**	35	46	50
Fluctuation brute* en %	7	9	10
Fluctuation nette** en %	4	5	6

Les indications du présent chapitre sont issues du [rapport sur la gestion du personnel 2023](#). Les chiffres relatifs au personnel (HC) et aux équivalents plein temps (EPT) s'entendent hors stagiaires et apprentis et apprentices.

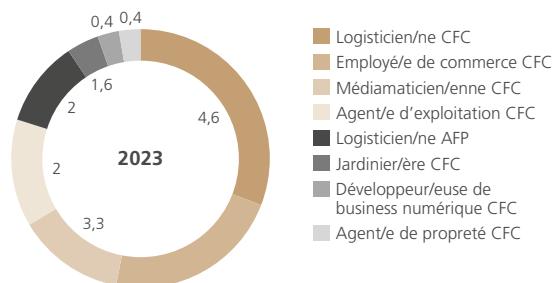
*Tous les départs

**Départs en raison d'un changement de poste

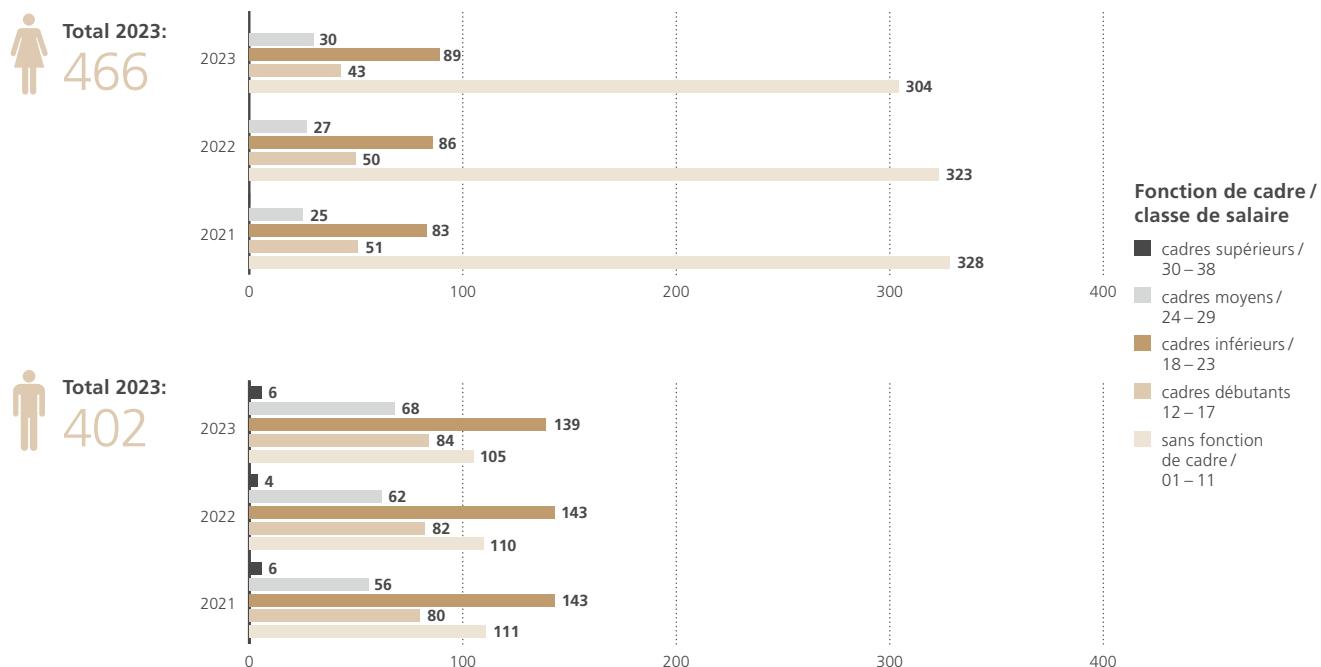
Collaboratrices et collaborateurs par domaine d'activité



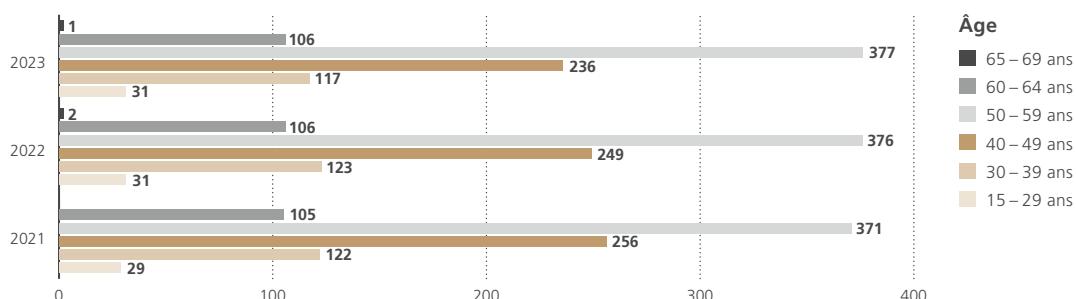
Apprentis et apprenties par profession (moyenne annuelle)

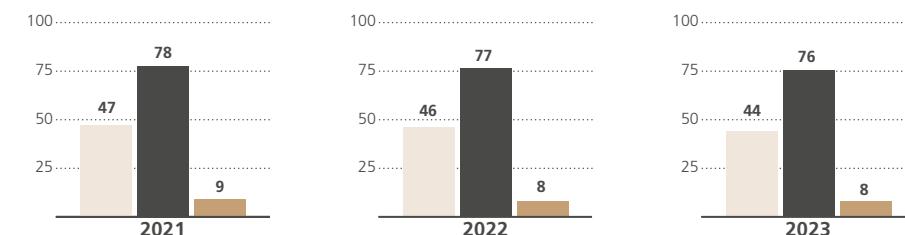


Collaboratrices et collaborateurs par sexe et fonction de cadre



Répartition du personnel selon l'âge



Temps partiel

■ Pourcentage de collaborateurs ayant un taux d'occupation < 90% [%]
 ■ Pourcentage de femmes ayant un taux d'occupation < 90% [%]
 ■ Pourcentage d'hommes ayant un taux d'occupation < 90% [%]

Travail mobile

Collaborateurs de l'OFCL, personnel de nettoyage inclus
Collaborateurs de l'OFCL, sans personnel de nettoyage

	2021	2022	2023
Jours théoriques (8,3 h/jour)	171 859	132 019	172 541
Travail mobile (jours)	46 095	46 085	35 951
Travail mobile (%)	27%	35%	21%

Formation et perfectionnement

	2021	2022	2023
Jours théoriques (8,3h/jour)	171 859	132 019	172 541
Formation et perfectionnement (jours)*	1 127	883	1 326
Formation et perfectionnement (%)	0,66%	0,67%	0,77%

* Le chiffre recouvre les jours de formation et de perfectionnement et les contingents relatifs aux conventions de formation et aux formations linguistiques.

Discrimination et mesures correctives

En 2023, aucun cas de discrimination n'a été signalé.

2. Société

2.2 Prévention de la corruption

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 16

L'OFCL soutient activement la campagne de prévention de la corruption menée par la Confédération. Il tient également compte des risques spécifiques liés aux domaines de la construction et des achats.

GRI 2-26, 205-2

Il applique le « Code de comportement du personnel de l'administration fédérale visant à prévenir les conflits d'intérêts et l'utilisation abusive d'informations non rendues publiques ». Il élabore les règles et les précisions complémentaires qui s'avèrent nécessaires.

Le personnel de l'OFCL qui travaille dans le domaine des achats signe une déclaration d'impartialité.

Il s'engage ainsi à se retirer du projet s'il entretient des liens particulièrement étroits avec un soumissionnaire.

Lien:
[Prévention de
la corruption](#)

Dans sa gestion des risques, l'OFCL a classé la corruption dans sa catégorie la plus élevée sur le plan des dommages et lui accorde la plus grande attention. Les mesures et les objectifs concrets, afin de réduire la probabilité que ce genre de situation survienne, sont définis.

Au niveau international, la Suisse s'est engagée à lutter contre la corruption en ratifiant plusieurs conventions. À l'échelon national, diverses bases légales ont été révisées ou élaborées afin de lutter plus efficacement contre la corruption, notamment les [dispositions pénales incriminant la corruption](#) et le [droit des marchés publics](#).

Prévention de la corruption dans l'administration fédérale

Dans le domaine de la prévention de la corruption, le groupe de travail interdépartemental Lutte contre la corruption (GTID), qui opère depuis 2008 sous l'égide du DFAE, est un acteur important au sein de l'administration fédérale. Le GTID a mis au point la [stratégie du Conseil fédéral contre la corruption \(2021–2024\)](#), qui se concentre sur les domaines de la prévention, de la poursuite pénale, de la coopération internationale et du renforcement de la sensibilisation des groupes et des services à risque spécifiques au sein de l'administration fédérale.

Lien:
[Lanceurs d'alerte
\(whistleblowing\) –
Contrôle fédéral
des finances](#)

Depuis 2011, le Contrôle fédéral des finances (CDF) dispose d'un bureau et, depuis 2017, d'une plate-forme externe pour les lanceurs d'alerte sur laquelle les particuliers et les employés de la Confédération peuvent faire part de soupçons fondés, même de manière anonyme.

Prévention de la corruption dans les marchés publics de la Confédération

L'adjudication de marchés publics implique toujours des risques de corruption, c'est pourquoi la prévention de la corruption fait partie intégrante des marchés publics. La législation révisée sur les marchés

publics a notamment pour but de promouvoir une concurrence équitable par des mesures contre la corruption. Elle permet désormais aux pouvoirs adjudicateurs de prendre des sanctions contre les soumissionnaires coupables de corruption, par exemple en les excluant des appels d'offres pendant plusieurs années.

La [loi sur le personnel de la Confédération](#), [l'ordonnance sur le personnel de la Confédération](#) et le [code de comportement de l'administration fédérale](#) règlent les obligations du personnel de la Confédération, le sensibilisent et lui indiquent comment se comporter dans l'exercice de sa fonction. Par exemple, les collaborateurs et les collaboratrices de l'administration fédérale qui participent à des processus d'acquisition ou de décision sont soumis à une tolérance zéro : ils sont tenus de refuser tout avantage, même minime ou conforme aux usages sociaux.

Les services d'achat centraux de la Confédération communiquent dans un [rapport annuel conjoint](#) les mesures prises en matière de prévention de la corruption. La CA fournit [une liste d'instruments pour lutter contre la corruption](#) dans les marchés publics.

Prévention de la corruption à l'OFCL

En tant qu'office responsable des constructions et des acquisitions au volume d'achats important, l'OFCL attache une importance particulière à la prévention de la corruption. Tout le personnel de l'OFCL disposant d'un compte d'utilisateur doit suivre chaque année un module de formation en ligne sur la corruption.

2. Société

2.3 Diversité linguistique

**Priorités et axes stratégiques
de la stratégie en matière de durabilité**

ODD 10

GRI 405-1

L'OFCL tient dûment compte du plurilinguisme de la Suisse.

Il promeut la diversité linguistique et son personnel dispose de bonnes, voire de très bonnes connaissances dans au moins une langue officielle.

Des cours de langues et des tandems linguistiques permettent à chacun de développer ses compétences linguistiques.

Les communications de l'office s'effectuent au minimum en français et en allemand. Les publications sont, elles, en règle générale trilingues (français, allemand et italien).

La diversité linguistique est inscrite dans l'ADN de la Suisse. Elle est par conséquent un sujet très important pour l'administration fédérale. L'OFCL en a fait l'un des axes de sa stratégie en matière de durabilité.

En 2023, l'office a élaboré et validé un concept global de promotion du plurilinguisme afin de renouveler l'ancre de cette thématique dans sa stratégie.

Mesure d'encouragement du plurilinguisme

Le nouveau groupe de travail consacré au plurilinguisme réunit des représentants et représentantes de diverses unités organisationnelles et plusieurs régions linguistiques dans le but d'encourager la diversité linguistique au sein de l'OFCL.

Lien:
Video Mensis
Foederatis – Youtube



Le restaurant FellerTeller au siège principal de l'OFCL a de nouveau accueilli les Journées du plurilinguisme. Après le lancement du projet « Mensis foederatis » en juin 2022, des expériences culinaires ont été proposées aussi pendant l'année sous revue, tout comme des fiches d'information et des affiches pour sensibiliser le personnel à cette thématique.

En 2023, l'OFCL a organisé plusieurs ateliers avec deux experts en matière de langue, qui ont transmis des astuces créatives pour faciliter l'apprentissage d'une nouvelle langue ou rafraîchir les connaissances un peu rouillées.

Les tandems linguistiques internes, qui permettent au personnel d'améliorer ses compétences linguistiques orales de manière interactive, sont toujours proposés.



Des assiettes sur lesquelles sont inscrits des dictons de toute la Suisse
(photo : OFCL)

Nombre de collaborateurs et collaboratrices par langue première⁶

	2021	2022	2023
Total	883	887	868
Allemand	489 55,4%	489 55,1%	474 54,6%
Français	29 3,3%	29 3,3%	31 3,6%
Italien	8 0,9%	10 1,2%	12 1,4%
Romanche	2 0,2%	2 0,2%	3 0,3%
Autres langues	354 40,1%	357 40,2%	348 40,1%

Il règne à l'OFCL un déséquilibre linguistique, car l'essentiel du personnel est germanophone. La majeure partie des collaborateurs et collaboratrices dont la langue première n'est aucune des quatre langues nationales de la Suisse travaillent dans le secteur du nettoyage.

⁶ Hors apprentis et stagiaires

2. Société

2.4 Gestion de la santé au travail

**Priorités et axes stratégiques
de la stratégie en matière de durabilité**

ODD 3, 8

GRI 403-1, 403-2, 403-4
bis 403-7, 403-9, 403-10

Lien:
Gestion de la santé
au travail (OPFER)

À l'interne, ainsi qu'au niveau des immeubles et des achats, l'OFCL accorde une grande importance à la santé et à la sécurité de son personnel ainsi qu'à l'aptitude à l'emploi de ses ouvrages.

Il met en oeuvre les exigences en vigueur en matière de gestion de la santé au travail.

Sur les chantiers, les mandataires en exigent également l'application.

Les bâtiments et les produits acquis sont sûrs, aptes à l'emploi et ne présentent pas de risque sanitaire.

Lorsque cela s'avère judicieux et nécessaire, l'OFCL élabore ses propres règles et veille à ce qu'elles soient appliquées non seulement à l'échelle de l'office, mais aussi à celle des mandataires.

Mesures de promotion de la santé

L'OFCL prend la santé de ses collaborateurs et collaboratrices particulièrement à cœur. C'est pourquoi, en matière de promotion de la santé, l'office met en œuvre chaque année diverses mesures.

Les jours d'absence pour maladie ont été analysés afin d'étudier l'évolution et les causes des absences de longue durée. L'analyse sert de base à la planification et à la réalisation d'actions et de projets de promotion de la santé au sein de notre office.

Une des mesures prises en 2023 consistait en une formation des cadres intitulée « dialogue sur les premiers secours en santé mentale ». Lors de cette formation, les cadres ont été sensibilisés aux signes de maladies psychiques et ont appris comment mener un « entretien de premiers secours » avec les collaborateurs et collaboratrices concernés.

Plusieurs randonnées à pied et en raquettes ont en outre été proposées et les collaborateurs et collaboratrices ont eu l'occasion de participer au B2Run. Au cours de l'été, l'OFCL a distribué des SafetyKits avec des informations sur la protection contre les tiques et, en automne, le personnel a eu l'occasion de se faire vacciner contre la grippe.



Flyer avec carte à tiques (photo: Bureau de prévention des accidents)

Absences pour cause de maladie ou d'accident⁷

	2021	2022	2023
Ø Nombre EPT	671	679	673
Maladie en jours	5 915	6 987	6 626
Dont maladies de longue durée (plus de 66 jours)	1 906	1 746	2 096
Ø maladie en jours par EPT	8,8	10,3	9,8
AP en jours	74	162	138
Ø AP en jours par EPT	0,1	0,2	0,2
ANP en jours	993	929	808
Ø ANP en jours par EPT	1,5	1,4	1,2

⁷ Hors apprentis et stagiaires

Sécurité au travail et protection de la santé

Lien :
Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST)

Dans le cadre de leurs obligations générales (art. 3 à 10 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles et 3 à 9 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail), tous les employeurs en Suisse sont tenus d'identifier les dangers qui menacent, dans leur entreprise, la sécurité et la santé des travailleurs et travailleuses, et de prendre des mesures pour protéger celle-ci. L'audit de 2023, décrit ci-après, présente comment l'OFCL s'acquitte de cette obligation sur la base d'un exemple concret.

Audit et contrôle

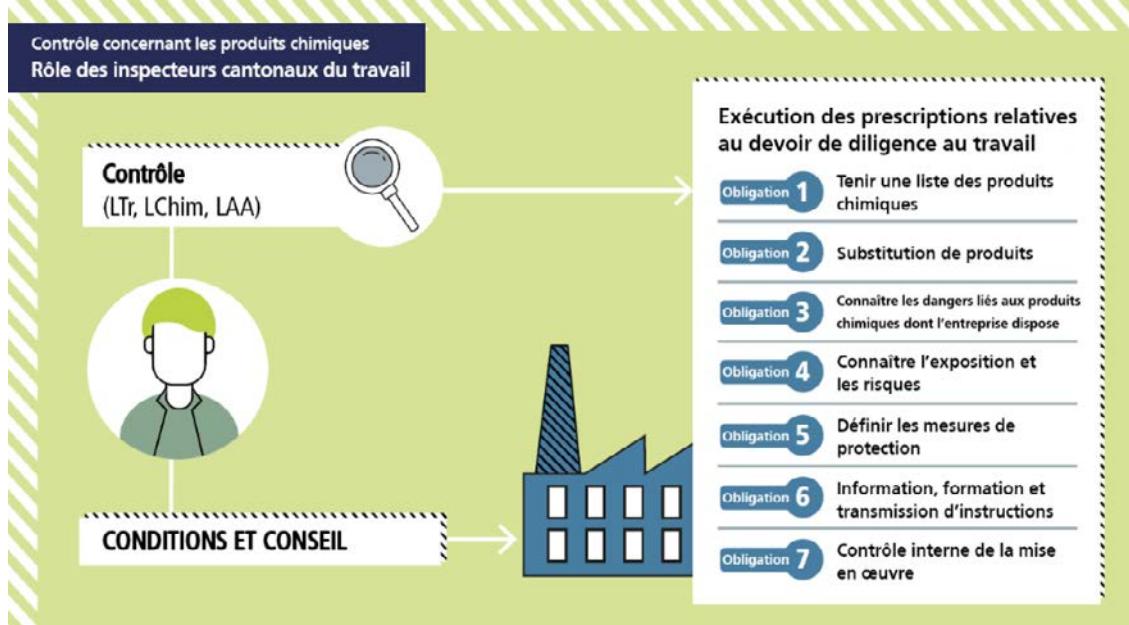
Lors d'un contrôle de routine dans un entrepôt de l'OFCL, les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé ont constaté que l'endroit abritait des substances dangereuses (produits de nettoyage) et qu'une analyse de la situation était nécessaire. Une analyse de ce genre peut s'appuyer sur différentes bases, notamment les lois et ordonnances, les directives de la CFST ou du SECO, les listes de contrôle de la SUVA, les normes ISO ou les recommandations des associations professionnelles. Dans le cas présent, les spécialistes de l'OFCL ont privilégié la dernière option, se conformant à un guide pratique concernant l'entreposage des matières dangereuses en Suisse.

Sur cette base, un concept a été élaboré concernant l'entreposage des matières dangereuses. Ils ont

commencé par répertorier tous les produits entreposés, complétant la liste par une catégorisation de chaque produit, ses propriétés dangereuses, les quantités maximales admissibles et les catégories de stockage correspondantes. Ces informations ont permis de définir les exigences auxquelles doivent satisfaire les espaces de stockage.

Ce concept a abouti à une réorganisation des produits entreposés afin de garantir le respect des normes de sécurité conseillées. Il prescrit en particulier de réduire au minimum la quantité de matières dangereuses dans l'entrepôt, de conserver les substances inflammables dans des armoires de sécurité, de séparer les produits réactifs les uns des autres et de former le personnel aux mesures d'urgence en cas d'accident impliquant des produits chimiques.

Cette démarche avait pour but d'accroître le niveau de protection lors de l'entreposage de produits chimiques. En soutenant les secteurs de travail et les chefs d'équipe, l'OFCL instaure une culture de prévention dans le but d'éviter les effets nocifs des produits chimiques sur la santé des travailleurs.



Devoirs de diligence en lien avec la manipulation de produits chimiques sur le lieu de travail (image : [SECO](#))



3. Économie

3.1 Achats durables

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 12

GRI 2-6

Dans ses acquisitions, l'OFCL tient compte des facteurs économiques, écologiques et sociaux.

Sur le plan des achats, il tient systématiquement compte de tous les aspects de la durabilité et adjuge les marchés aux soumissionnaires ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

En définissant des critères de qualité comme critères d'adjudication, l'OFCL encourage la concurrence fondée sur la qualité parmi les soumissionnaires. Les critères de qualité prennent en compte, dans la mesure du possible, les particularités de l'économie suisse.

Lorsqu'il effectue un appel d'offres, l'OFCL fait en sorte de permettre aux petites entreprises actives uniquement sur le marché intérieur de soumettre une offre sans grandes difficultés. C'est la raison pour laquelle il renonce aux preuves coûteuses, comme les contrôles techniques dispendieux, qui ne constituent pas une condition essentielle pour l'obtention du marché.

Il encourage les plateformes qui collectent les documents ou les produits déjà vérifiés.

Achats publics durables au sein de l'administration fédérale centrale

Lien:
Durabilité des
marchés publics (CA)



La loi fédérale sur les marchés publics (LMP) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 exige une meilleure prise en compte de la durabilité dans les marchés publics en Suisse.

Lien:
Plateforme de
connaissances sur
les achats publics
responsables (PAP)



L'administration fédérale doit faire figure d'exemple en ce qui concerne son comportement de consommation et dans la gestion des fonds publics qui en découle. C'est ce que le Conseil fédéral retient dans la [stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions](#) pour la période allant de 2021 à 2030. Au chapitre 6.3.2, cette stratégie définit les objectifs en matière d'acquisitions durables.

Les [principes directeurs et les recommandations de la CA](#) pour des achats publics durables de biens et de services servent de base à la réalisation d'acquisitions durables à tous les échelons de l'Etat fédéral. Pour appliquer la durabilité en matière de gestion immobilière et de construction, la KBOB met différents instruments à la disposition de ses membres.

L'OFCL soutient la CA et la KBOB dans la mise en œuvre de la [plateforme de connaissances sur les marchés publics responsables \(PAP\)](#). Celle-ci constitue un ouvrage de référence pour les questions relatives aux marchés publics durables. Elle est à la disposition des services d'achat intéressés de tous les échelons fédéraux.

Les services d'achat centraux de la Confédération – l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU), l'OFCL et la Centrale des voyages de la Confédération (CVC) – établissent un [rapport annuel conjoint sur leurs acquisitions](#) (publié au mois de septembre).

Les indicateurs relatifs aux acquisitions font l'objet d'un [set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale](#), rédigé annuellement en septembre. Le chapitre 4.2 du set de reporting fournit des informations sur la manière de mettre en œuvre les principes directeurs et les recommandations pour des achats publics durables dans les services d'achat centraux.

Achats publics durables à l'OFCL

Les trois chapitres suivants présentent les résultats du set de reporting concernant le controlling des achats 2023 sur la prise en compte des aspects sociaux et écologiques ainsi que des coûts du cycle de vie lors d'achats relevant de la responsabilité de l'OFCL. Les

résultats montrent que la plupart de ces derniers respectent des exigences économiques et sociales, et tiennent compte des coûts du cycle de vie.

3. Économie

3.2 Aspects sociaux dans les marchés publics

**Priorités et axes stratégiques
de la stratégie en matière de durabilité**

ODD 8, 12

GRI 403-7, 414-2

Dans ses acquisitions, l'OFCL tient compte des facteurs sociaux et s'engage pour des conditions de travail équitables chez ses fournisseurs.

Sur le plan des achats, il exige de la part des soumissionnaires une attestation signée confirmant qu'eux-mêmes, leurs filiales et leurs sous-traitants respectent les conditions de travail, les dispositions de protection des travailleurs et l'égalité salariale entre femmes et hommes pour toutes leurs prestations exécutées en Suisse.

Lien:
Controlling
des achats de
l'administration
fédérale



Les aspects sociaux dans les marchés publics sont traités chaque année dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale. Si ce dernier concerne l'administration fédérale centrale, seuls les chiffres de l'OFCL sont cités ci-dessous.

Pour réaliser un achat durable, la LMP prévoit au minimum les aspects sociaux suivants comme conditions de participation obligatoires :

- les soumissionnaires fournissant des prestations en Suisse doivent respecter les dispositions relatives à la protection des travailleurs et travailleuses et les conditions de travail en vigueur au lieu de la prestation, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi sur le travail au noir et l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan salarial (art. 12, al. 1, LMP);
- les soumissionnaires fournissant des prestations à l'étranger doivent respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (art. 12, al. 2, LMP en relation avec l'annexe 6);

- les soumissionnaires doivent obliger par contrat leurs sous-traitants à respecter les normes sociales et les prescriptions environnementales applicables (art. 12, al. 1 à 4, LMP).

Ces trois points ont été pris en compte dans **tous les appels d'offres examinés dans les domaines des biens et services ainsi que de la construction**. Dans ses contrats d'acquisition, l'administration fédérale promeut habituellement le respect de ses dispositions par les fournisseurs.

De plus amples informations sur la prise en compte des critères sociaux dans le cadre d'achats durables sont disponibles dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale 2023 chapitre 4.2.2 et annexe 8.8.5 (publication en septembre 2024).

Prise en compte des aspects sociaux dans les marchés publics de l'OFCL *

Domaines	2021	2022	2023
Bâtiment: prestations de mandataire et concours	18 sur 18	12 sur 12	32 sur 32
Bâtiment travaux de construction	33 sur 33	24 sur 24	35 sur 35
Biens et services	16 sur 16	18 sur 18	9 sur 9

* Nombre d'appels d'offres examinés dans lesquels des aspects sociaux ont été pris en compte.

3. Économie

3.3 Aspects écologiques dans les marchés publics

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 9, 11, 12

GRI 308-2

Lien:
Controlling
des achats de
l'administration
fédérale



Les aspects écologiques dans les marchés publics sont traités chaque année dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale. Si ce dernier concerne l'administration fédérale centrale, seuls les chiffres de l'OFCL sont cités ci-dessous.

Depuis le 1^{er} janvier 2021 et l'entrée en vigueur de la législation fédérale entièrement révisée, le respect des dispositions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en vigueur sur le lieu de la prestation (art. 12, al. 3, LMP) figure parmi les conditions de participation impératives. Le respect de cette condition a été exigé dans tous les appels d'offres examinés dans les domaines des biens, des services et de la construction.

En 2023, dans le **domaine bâtiment: prestations de mandataire et concours**, l'OFCL a exigé en plus le respect de normes dans le domaine de l'écologie pour 13 des 14 appels d'offres examinés dans le set de reporting concernant le controlling des achats.

Dans le **domaine bâtiment: travaux de construction**, il en a exigé le respect pour 32 des 35 appels d'offres examinés.

Dans le domaine **des biens et des services**, des critères écologiques ont été formulés pour quatre des neuf appels d'offres examinés :

- dans deux appels d'offres, par l'intermédiaire des critères d'aptitude ;
- dans un appel d'offres, par l'intermédiaire de spécifications techniques fixant des exigences minimales ;
- dans un appel d'offres, par l'intermédiaire des critères d'adjudication se rapportant à la prestation ;
- et dans deux appels d'offres, par l'intermédiaire de spécifications techniques fixant des exigences minimales et de critères d'adjudication, pour une meilleure évaluation de l'offre.

De plus amples informations sur la prise en compte des critères écologiques dans le cadre d'achats durables sont disponibles dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale 2023 chapitre 4.2.3 et annexe 8.8.6 (publication en septembre 2024).

Prise en compte des aspects écologiques dans les marchés publics de l'OFCL *

Domaines	2021	2022	2023
Bâtiment: prestations de mandataire et concours	17 sur 18	8 sur 9**	13 sur 14**
Bâtiment: travaux de construction	33 sur 33	22 sur 24	32 sur 35
Biens et services	9 sur 16	10 sur 18	4 sur 9

* Nombre d'appels d'offres examinés dans lesquels des aspects écologiques ont été pris en compte.

** Hors prestations de planification sans chef de file pour l'ensemble du projet

3. Économie

3.4 Coûts du cycle de vie

**Priorités et axes stratégiques
de la stratégie en matière de durabilité**

ODD 8, 12

L'OFCL fonde généralement ses décisions sur les coûts du cycle de vie.

Lorsqu'il envisage de construire des bâtiments, de procéder à des rénovations totales ou d'acheter des immeubles, il estime, au cours des phases d'étude de projet, les coûts d'exploitation et, dans la mesure du possible, les coûts du cycle de vie. Si la loi le permet, ses décisions de mise en oeuvre tiennent au moins compte des frais d'investissement et d'exploitation.

Sur le plan des achats, il indique en règle générale les coûts totaux de possession (TCO⁸: total cost of ownership) et prend en compte les calculs de rentabilité. Dans cette optique, il estime, si possible, les coûts du cycle de vie et en tient compte.

Lien:
Controlling
des achats de
l'administration
fédérale



Les coûts du cycle de vie dans les marchés publics sont traités chaque année dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale. Si ce dernier concerne l'administration fédérale centrale, seuls les chiffres de l'OFCL sont cités ci-dessous.

En 2023, dans le **domaine bâtiment: prestations de mandataire et concours**, l'OFCL a exigé le respect de normes relatives aux coûts du cycle de vie des ouvrages pour trois des quatorze appels d'offres examinés dans le set de reporting concernant le controlling des achats. Dans le **domaine bâtiment: travaux de construction** c'était le cas de 15 appels d'offres sur 35.

Dans le domaine de la construction, on tient généralement déjà compte des coûts du cycle de vie au moment de la conception du projet. Au moment de lancer un appel d'offres pour des prestations de

construction, il n'est donc plus nécessaire de tenir compte des coûts du cycle de vie, car ils ne sont pas considérés comme déterminants pour l'adjudication lors de l'évaluation de l'offre (par exemple, pour certaines catégories de métiers, telles que les entrepreneurs, les plâtriers, les peintres, etc.). C'est la raison principale pour laquelle les coûts du cycle de vie n'ont plus été demandés dans un grand nombre des appels d'offres examinés.

Dans le domaine **des biens et des services**, l'OFCL a pris en compte les coûts du cycle de vie dans sept des neuf appels d'offres examinés.

De plus amples informations sur la prise en compte des critères économiques dans le cadre d'achats durables sont disponibles dans le set de reporting concernant le controlling des achats de l'administration fédérale 2023 chapitre 4.2.1 et annexe 8.8.4 (publication en septembre 2024).

Prise en compte des coûts du cycle de vie dans les acquisitions de l'OFCL *

Domaines	2021	2022	2023
Bâtiment: prestations de mandataire et concours	17 von 18	2 von 9**/***	3 von 14**/***
Bâtiment: travaux de construction	–	8 von 24***	15 von 35***
Biens et services	5 von 16	13 von 18	7 von 9

* Nombre d'appels d'offres examinés dans lesquels les coûts du cycle de vie ont été pris en compte.

** Hors prestations de planification sans chef de file pour l'ensemble du projet.

*** On tient généralement déjà compte des coûts du cycle de vie au moment de la conception du projet.

⁸ Coûts totaux de possession selon les lignes directrices ISO 20400:2017 Achats responsables



4. Environnement

4.1 Réduction de l'impact environnemental

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 3, 7, 8, 12, 13, 14,
15

GRI 302-1, 305-1,
305-2, 305-5

Dans le cadre de ses activités, l'OFCL réduit continuellement les atteintes à l'environnement, en surveillant en particulier ses émissions de gaz à effet de serre et son émission de polluants.

Il réduit continuellement ses émissions de gaz à effet de serre et de CO₂. À ces fins, il combine les trois mécanismes ci-dessous.

- a) Utiliser moins d'énergie par prestation fournie (efficience): par exemple en installant des éclairages ou des lignes de production économies en énergie, en utilisant de manière optimale les postes de travail ou en utilisant des matériaux à faible consommation d'énergie.
- b) Utiliser des énergies faiblement polluantes (consistance): par exemple en utilisant des énergies renouvelables en entreprise, dans la construction ou en utilisant des matériaux avec une part importante d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique, en utilisant des véhicules à faibles émissions polluantes.
- c) Réduire les prestations (quantité suffisante): par exemple en réduisant les surfaces chauffées par poste de travail, en renonçant à du mobilier supplémentaire, en prolongeant la durée de vie ou d'utilisation, en réduisant les voyages de service.

L'OFCL s'engage à utiliser des matériaux qui libèrent des quantités de polluants aussi faibles que possible dans la biosphère tout au long de leur cycle de vie.

L'OFCL réduit continuellement l'impact environnemental généré par ses activités et par son portefeuille immobilier. Les mesures prises contribuent à l'atteinte des objectifs environnementaux de la politique fédérale. À ce propos, on peut citer notamment le train [de mesures sur le climat pour l'administration fédérale](#), la gestion des [ressources et de l'environnement de l'administration fédérale \(RUMBA\)](#), le système de [management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS \(SMEA DDPS\)](#) ainsi que l'initiative de la Confédération [« Exemplarité Énergie et Climat » \(EEC\)](#). L'OFCL établit également des bilans dans le cadre de différents rapports sur l'environnement et la durabilité de l'administration fédérale et de [l'Agence de l'énergie pour l'économie \(AEnEC\)](#).



Chaudrage

Consommation d'énergie thermique par m² de surface de référence énergétique (kWh / m²) – corrigée des variations climatiques, non pondérée

	2021	2022	2023	
	58	60	52	
GWha	8,5	7,9	8,0	Objectif 2030 selon concept de mise en œuvre
				5,0

Les données relatives à la consommation d'énergie proviennent de la statistique de l'énergie (ESTAT) du portefeuille immobilier de l'OFCL, qui comprend 331 bâtiments en Suisse dont la Confédération est propriétaire ou qu'elle loue et exploite en intégralité. Les appartements, les bâtiments à plusieurs logements, les maisons individuelles, les points d'appui pour gardes-frontières, les bâtiments dont la surface de référence énergétique est inférieure à 1000 m² et les bâtiments situés à l'étranger ne sont pas pris en compte.

Énergie consommée – chauffages au mazout

	2021	2022	2023	Objectif 2030 selon concept de mise en œuvre
GWha	8,5	7,9	8,0	5,0

Énergie consommée – chauffages au gaz naturel

	2021	2022	2023	Objectif 2030 selon concept de mise en œuvre
GWha	25,4	19,1	14,2	20,3

Besoins en énergie thermique 2023 – non corrigés des variations climatiques⁹

Produits énergétiques	Consommation énergétique			Émissions de gaz à effet de serre		
	Part (%)	Consommation GWh a	Variation par rapport à 2022 (%)	Part (%)	Émissions de gaz à effet de serre (t CO ₂ -eq)	Variation 2022 (%)
Chaleur à distance	38,2	21,9	-9,4	18,8	1 469,8	-9,4
Gaz naturel	24,8	14,2	-25,8	41,8	3 274,4	-25,7
Bois (copeaux, pellets et bûches)	11,7	6,7	-25,3	1,2	97,9	-16,6
Huile de chauffage	14,0	8,0	+1,7	33,2	2 604,5	+1,7
Pompes à chaleur (électricité)	6,3	3,6	-9,2	0,8	65,2	-9,2
Biogaz	4,4	2,5	-25,7	4,1	319,1	-25,7
Installations solaires thermiques	0,6	0,4	-33,1	0,1	5,5	-33,1
Total Chauffage	100	57,4	-15,8	100	7 836	-14,9

Réseau de chauffage à distance pour le Centre national de sport de Macolin

À Macolin, l'OFCL a construit un réseau de chauffage à distance long de 2700 m pour le Centre national de sport. La pose des conduites a été mise à profit pour installer également des conduites vides destinées à un nouveau réseau électrique pour le centre.

Le nouveau réseau de chauffage à distance permet d'approvisionner les bâtiments en chaleur de manière centralisée et à partir d'énergies renouvelables. Il est avantageux par rapport aux chauffages décentralisés utilisés jusqu'ici, tant d'un point de vue économique que d'un point de vue écologique. Comparé à une solution centralisée de source renouvelable, chauffer chaque bâtiment individuellement est plus coûteux et génère plus d'émissions de gaz à effet de serre.

Les deux nouveaux bâtiments érigés en 2022 (salle de formation) et 2023 (place des Mélèzes) ont déjà été raccordés au réseau. Ce dernier est conçu de manière à pouvoir raccorder jusqu'à onze bâti-



Conduites pour le nouveau réseau de chauffage à distance à Macolin (photo: OFSPO)

ments, une fois que leurs chauffages individuels seront parvenus à la fin de leur cycle de vie. D'ici à l'achèvement de la centrale énergétique, le chauffage centralisé est assuré grâce à des pellets, une solution qui sera conservée pour les cas d'urgence.

**Électricité****Stromverbrauch 2023**

(ohne Wärmepumpenstrom)

	Consommation (MWh a)	Variation par rapport à 2022 (%)	Émissions de gaz à effet de serre (t CO ₂ -eq)
Énergie hydraulique et propre production de courant ¹⁰	89 088	+1,4	1 096

100 % de l'électricité consommée par l'OFCL proviennent de sources renouvelables attestées par des garanties d'origine, dont environ 26% portent le label « naturmade star » (courant écologique certifié) et 74% proviennent de l'énergie hydraulique.

Lien:
Label de qualité
naturemade



⁹ Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre ont été calculées sur la base des données de l'éco bilan KBOB (édition 2022) www.kbob.admin.ch/kbob/fr/home/themen-leistungen/nachhaltiges-bauen/oekobilanzdaten_baubereich.html

¹⁰ Production des panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments du parc ESTAT



Bornes de recharge pour les véhicules de service électriques

Pour les véhicules de service électriques par l'administration fédérale, l'OFCL installe des bornes de recharge à divers endroits.

	2021	2022	2023
Stations de recharge	89	145	216
Sites	33	50	56



Flotte de véhicules de l'OFCL

L'une des mesures qui doivent permettre d'atteindre les objectifs du train de mesures sur le climat est la conversion de la flotte de véhicules à l'électrique. Une [directive](#) révisée en ce sens est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elle prescrit aux unités administratives de n'acquérir que des voitures de tourisme électriques.

Flotte de véhicules de l'OFCL (31.12.2023)

	Total de véhicules par catégorie	Batterie électrique	Hybride (électrique et essence)	Fossile Brennstoffe (diesel ou essence)
Voitures de tourisme	13	6	4	3
Camionnettes 2 t	14	4	0	10
Camionnettes 3,5 t	5	0	0	5
Camions 16 t	6	0	0	6
Total	–	10	4	24

L'OFCL n'a remplacé aucun véhicule en 2023.

Huit véhicules à moteur thermique seront remplacés par des électriques de 2025 à 2027.

Émissions de gaz à effet de serre des voitures de tourisme¹¹

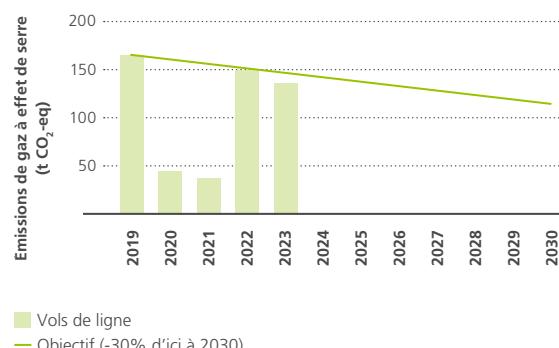
	Carburant	le nombre de kilomètres parcourus	Consommation en l/100 km	Émission CO ₂ en t
Voitures de tourisme	Essence	28 529	5,95	6,9
	Hybride	79 115	5,38	20,9
	Diesel	0	0	0
	Électriques	32 367	–	–
Total		140 011	–	27,8

En 2023, les émissions de gaz à effet de serre des voitures de tourisme appartenant à la flotte de l'OFCL ont diminué de 1,5 t par rapport à 2022.

Voyages en avion

Le plan d'action « Voyages en avion » du Conseil fédéral vise à réduire de 30% les émissions de CO₂ liées aux voyages en avion entre 2019 et 2030. L'illustration montre qu'en 2023, l'OFCL se situe juste en-dessous de la trajectoire permettant d'atteindre cet objectif.

Émissions de gaz à effet de serre liées aux voyages en avion¹²



¹¹ Ces émissions sont calculées au moyen de l'outil proposé par www.myclimate.ch. Les émissions des camionnettes et des camions ne sont pas calculées, car elles varient en fonction du chargement.

¹² Calculées au moyen de la méthode RUMBA.

Écobilan pour les services traiteur

L'OFCL encourage l'utilisation de produits régionaux et respectueux de l'environnement également dans le cadre de la restauration. L'unité organisationnelle dédiée aux réceptions officielles assure entre autres la logistique, l'infrastructure, les services de traiteur ainsi que la gestion des événements et des accès pour la House of Switzerland au Forum économique mondial (WEF). Pour le WEF 2024, elle a collaboré pour la première fois avec Beelong pour établir un écobilan des plats servis, dans le but de ne proposer aucun mets avec un score inférieur à « B ».



Eco-Score by Beelong fournit des informations claires sur les répercussions écologiques des aliments, en leur attribuant un score sur son échelle bien connue allant de A à E et du vert au rouge.

L'évaluation intègre non seulement des paramètres tels que les émissions de CO₂, l'utilisation d'eau et

de sol, mais également la biodiversité et le bien-être des animaux. Cette méthode considère tout le cycle de vie du plat, du champ au rayon ou à l'assiette. Elle se base sur les toutes dernières données environnementales et sur des données concernant les aliments, notamment la composition, les méthodes de production et les distances parcourues.

Le menu comprenait 18 plats qui avaient tous au minimum reçu un Eco-Score « B ». Les confitures pour le petit-déjeuner venaient directement d'une ferme à Davos, les portions de viande ont été réduites et les garnitures remplacées par des produits de saison, le tout en utilisant de préférence des ingrédients de la région.

Cette coopération réussie a démontré qu'une restauration durable n'est pas synonyme d'assiettes tristes, bien au contraire. Fort de cette expérience, l'OFCL est motivé à entreprendre d'autres projets et à poursuivre le dialogue constructif avec ses fournisseurs pour accorder plus de place aux processus et certifications dans le domaine de la durabilité.



Variante d'entrée à la House of Switzerland 2024 (photo: GAMMACATERING)

4. Environnement

4.2 Production de chaleur et de courant à partir d'énergies renouvelables

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 7

L'OFCL développe de manière cohérente la production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables.

Il utilise le potentiel énergétique de ses bâtiments et de leur exploitation pour produire des énergies renouvelables (par exemple du photovoltaïque ou du biogaz).



Installation thermique solaire sur le bâtiment du camping du CST (photo : Marcelo Villada Ortiz)

Énergie solaire thermique pour le Centre sportif national de la jeunesse de Tenero (CST)

Au CST, l'eau est chauffée grâce à de grandes installations solaires thermiques. Le nombre important d'utilisateurs du centre pendant l'été et le généreux ensoleillement tessinois créent des conditions idéales pour le chauffage de l'eau grâce à l'énergie solaire.

Deux installations d'une surface respective de 150 et 500 m² chauffent l'eau pour le bâtiment d'hébergement Sasso Rosso, le camping et la nouvelle halle sportive de la via Brere. La chaleur excédentaire est acheminée vers d'autres chauffe-eau via le réseau à distance et est également utilisée pour le chauffage d'appoint. Les deux installations solaires produisent environ 320 MWh par an.

De mi-mars à mi-octobre, plus de 90% des besoins de chaleur du bâtiment d'hébergement sont couverts grâce au soleil. Le camping, ouvert de Pâques à la mi-octobre, est lui aussi alimenté à plus de 90% en énergie solaire autoproduite. Les douches de la nouvelle halle du bâtiment de la via Brere sont quasi entièrement chauffées au solaire. La pompe à chaleur prend le relai en cas de période nuageuse prolongée.

Les collecteurs solaires ont un rendement proche de 50%, soit au moins le double de celui d'une installation photovoltaïque.

L'OFCL poursuit le déploiement d'installations photovoltaïques (IPV) sur les toits et les façades de ses immeubles. On peut suivre la production de courant de ses IPV en Suisse et à l'étranger en temps réel sur la plateforme [Abidex](#).¹³

Installations photovoltaïques en Suisse

Le 26 octobre 2022, le Conseil fédéral a adopté le rapport en réponse aux motions Français 19.3750 et Jauslin 19.3784, qui le chargent toutes deux de présenter un plan d'investissement pour équiper en IPV, dans un délai de douze ans, toutes les surfaces de toitures et de façades qui s'y prêtent sur les bâtiments de l'administration fédérale. Les Services de la construction et des immeubles de la Confédération et l'OFROU rendent compte chaque année de leurs projets, de l'état d'avancement des travaux et des potentiels à exploiter. Selon

l'état actuel de la planification, les IPV exploitées et entretenues par l'OFCL devront produire au moins 4,6 GWh par an dès 2030.

IPV en Suisse et à l'étranger – énergie produite et planification

	2021	2022	2023	Planification actuelle
GWh a en Suisse	1,1	1,45	1,7	4,6
GWh a à l'étranger	0,92	0,92	1,0	–
Total GWh a	2,02	2,37	2,7	–

IPV à l'étranger

Fin 2023, l'OFCL comptait 42 IPV sur ses bâtiments à l'étranger, représentant une production d'énergie approchant 1 GWh par an.

Depuis 2010, l'OFCL relève la production des IPV à l'étranger. Le système Solar-Log permet de suivre la production de manière détaillée et de surveiller les installations à distance. Un système de gestion des alertes informe les collaborateurs et collaboratrices

de l'OFCL en Suisse lorsqu'une IPV à l'étranger subit un dérangement, ce qui permet d'intervenir rapidement afin de rétablir un fonctionnement sans accroc.

En outre, la consommation est mesurée dans les bâtiments dotés d'un compteur idoine. En cas d'écart important, des mesures sont prises pour optimiser l'exploitation et réduire la consommation.



Carte des installations photovoltaïques à l'étranger (infographie : [Abidex](#))

¹³ Les IPV sont raccordées à la plateforme au plus tard après l'expiration de la période de garantie.

4. Environnement

4.3 Économie circulaire

**Priorités et axes stratégiques
de la stratégie en matière de durabilité**

ODD 12

GRI 306-2

L'OFCL encourage l'économie circulaire en utilisant et en réutilisant, dans la mesure du possible, des produits usagés, recyclés, recyclables et utilisables longtemps.

Il promeut l'économie circulaire à grande échelle par l'utilisation et la réutilisation de produits recyclés, la séparation des systèmes, l'accessibilité et la déconstructibilité.

Il conçoit ses bâtiments et achète des produits de sorte que les composants puissent être réutilisés ou recyclés à la fin de leur cycle de vie.

Lien:
[Charte pour une construction circulaire](#)



Lien:
[Chapitre 1.4 Innovation](#)



Signature de la Charte pour une construction circulaire

Aux côtés d'onze autres grands maîtres d'ouvrage publics et privés de Suisse, l'OFCL a donné un signal fort pour l'économie circulaire dans le domaine de la construction. Le 27 juin 2023, ils ont signé la Charte pour une construction circulaire, dans le but de réduire d'ici 2030 l'utilisation de matières premières primaires non renouvelables à 50% de la masse

totale, de diminuer significativement les émissions grises de gaz à effet de serre et d'améliorer fortement la circularité des rénovations et des nouvelles constructions.

Lors de la construction et de l'entretien de leurs biens immobiliers, des solutions innovantes doivent être développées pour atteindre ces objectifs : rénover au lieu de construire à neuf, construire pour le long terme, réduire l'utilisation des matériaux, réutiliser, choisir les bons matériaux et produire le moins de déchets possible.

Les partenaires de la charte souhaitent mettre en commun leurs connaissances et leur expérience afin de faire avancer le développement de l'économie circulaire dans le secteur de la construction en Suisse, tout en étant conscients de leur grande responsabilité pour une construction durable et respectueuse du climat. L'accent est mis sur la coopération basée sur le volontariat et animée par un esprit pionnier ainsi que sur l'apprentissage commun dans le but de déclencher des étapes concrètes vers la construction en circuit fermé.



Les douze signataires initiaux de la Charte pour une construction circulaire, 2^e personne depuis la droite : Martin Frösch, directeur suppléant et responsable Constructions de l'OFCL (photo: Switzerland Innovation Park Central)

Remise en état de lampadaires

En raison de projets de rénovation ou de changements d'affectation de bâtiments de l'administration fédérale, il a fallu rassembler les lampadaires qui ne seront plus utilisés et en assurer au maximum la réutilisation. Les prescriptions légales visant à la réduction des produits chimiques dangereux et à l'amélioration de l'efficience énergétique ayant interdit les sources lumineuses à base de mercure et

peu efficaces, il n'y a plus de sources lumineuses de rechange pour les lampes anciennes.

Les près de 250 lampadaires du bâtiment sis Mühlestrasse 2 à Ittigen, mis en service en 2005 et qui venaient d'arriver à la fin de leur durée d'utilisation, étaient encore en très bon état. Le fournisseur d'origine propose un kit de rééquipement ad hoc qui

permet de réutiliser la structure de ce lampadaire, du pied à la tête en passant par la commande et le câble d'alimentation.

Le fournisseur des luminaires ne transporte que les pièces remplaçables, ce qui permet des économies de place et de poids. Un électricien local effectue le rééquipement des lampadaires dans le dépôt, vérifie leur bon fonctionnement et établit le rapport de sécurité. Les pièces remplacées peuvent être éliminées par les soins du service d'élimination des déchets local. Le domaine Logistique de l'OFCL achemine les lampadaires remis en état vers leur nouveau site avec les meubles, ce qui réduit les charges associées au transport.

Une fois rééquipés, les lampadaires sont conformes aux exigences applicables à une lampe moderne et

répondent largement aux normes Minergie d'efficience et de fonctionnalité.

Les lampadaires remis au goût du jour consomment 114 watt au lieu de 220, émettent 14 800 lumens et présentent un rendement lumineux de 129 lumens par watt, une augmentation de 65%. Ils sont en outre réparables et permettent d'économiser 5300 kWh sur toute leur durée de vie.

À quelques exceptions près, ces lampadaires peuvent trouver leur place dans tous les bâtiments de l'administration fédérale. Le coût total de la remise à neuf d'un lampadaire correspond aux deux tiers du coût d'un lampadaire neuf, la consommation d'énergie diminue de moitié et le cycle de vie, qui est de 50 000 heures pour une lampe LED, repart à zéro.

Mobilier de bureau pour l'administration fédérale civile

L'OFCL gère le mobilier standard de l'administration fédérale civile selon les règles de l'économie circulaire. La durée de vie de chaque pièce est d'au moins 15 ans. Le principe est le suivant : les meubles mis à l'écart sont remis en état et réutilisés dans la mesure du possible. Lorsque ce n'est pas possible, ils passent dans une filière dite « de seconde vie » : ceux qui sont défectueux ou irréparables sont recyclés ou réutilisés pour la production d'énergie électrique ou thermique.

L'OFCL achète des produits de qualité, faits pour durer. Il veille à ce que les matériaux utilisés, y compris les emballages, soient autant que possible recyclables afin de permettre une valorisation des matériaux à la fin du cycle de vie des produits.

Durée de vie et standardisation

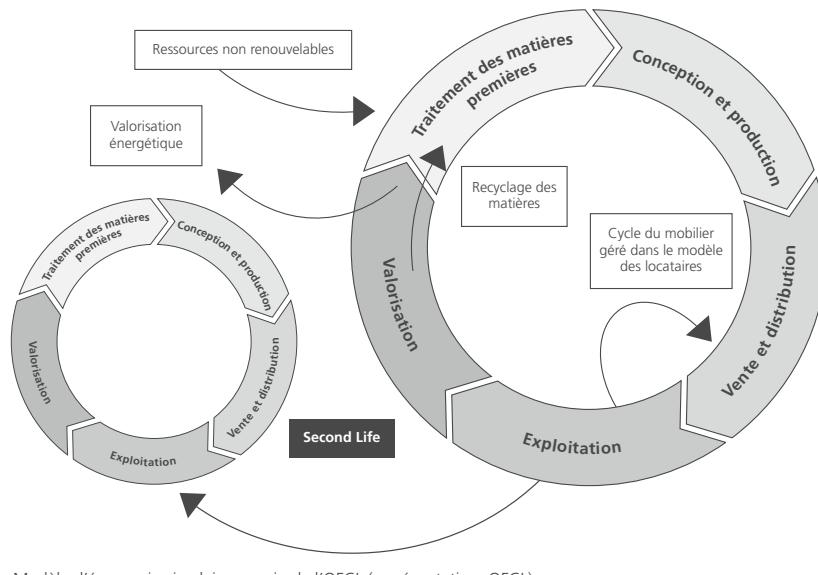
L'OFCL applique les recommandations formulées par le Contrôle fédéral des finances (CDF) dans son [rapport d'audit 21312](#). Il augmente de manière conséquente le degré de standardisation du mobilier de bureau (qui était auparavant de 50%) afin d'aboutir à une économie circulaire durable.

En 2023, il a élargi l'assortiment de meubles et défini des normes claires qu'il a inscrites dans les Instructions concernant l'utilisation économique et l'exploitation des bâtiments du portefeuille immobilier de l'OFCL.

Développement de la filière de seconde vie

L'adoption de formes de travail flexibles et du partage des postes de travail exerce une influence sur l'aménagement des espaces professionnels de demain. Résultat : une partie de l'ancien mobilier de l'OFCL est vouée à devenir obsolète et sera affectée à la filière de seconde vie. Il en va de même des éléments de mobilier non standard, mais encore fonctionnels qui ne peuvent plus servir dans l'administration fédérale.

Définitivement établi depuis le deuxième semestre 2022, le projet pilote de la filière de seconde vie a été reconduit en 2023. Les ventes de 2023 ont généré 84 204 francs de recettes. Le plus remarquable, c'est que ces meubles n'ont pas dû être réintroduits dans le cycle des matières, ce qui a réduit d'autant les émissions de gaz à effet de serre. Leur revente a en outre fait économiser à l'OFCL des frais d'élimination..



Modèle d'économie circulaire au sein de l'OFCL (représentation: OFCL)

4. Environnement

4.4 Biodiversité

Priorités et axes stratégiques de la stratégie en matière de durabilité

ODD 11, 15

Dans ses projets, l'OFCL promeut la diversité indigène de la flore et de la faune.

Il priviliege les espèces végétales indigènes et adaptées à chaque site pour les surfaces environnantes, les toitures et les façades de grande valeur écologique.

Dans ses projets, il vise une mise en réseau des habitats à grande échelle. Ce faisant, il veille également à supprimer les obstacles pour les petits animaux.

Il renonce, dans la mesure du possible, à l'utilisation de produits biocides de synthèse, notamment les produits phytosanitaires.

Végétalisation des pieds d'arbres de la terrasse du Palais fédéral

Dans les zones urbaines, les surfaces situées sous les arbres, appelées « pieds d'arbres », jouent un rôle particulièrement important pour la biodiversité et par extension pour l'équilibre des écosystèmes.

Sur la terrasse du Palais fédéral à Berne, l'OFCL a végétalisé les pieds d'arbres au lieu d'utiliser les traditionnelles plaques grillagées, ce qui permet de créer des espaces verts servant d'abri et de réserve d'aliments pour une variété d'insectes qui ont un rôle essentiel à jouer dans l'écosystème. Indispensables à la pollinisation des plantes, dont les arbres eux-mêmes, ils font aussi office de nourriture pour d'autres animaux, comme les oiseaux et les petits mammifères.

L'OFCL a aménagé les pieds d'arbres en étroite collaboration avec le service des monuments historiques afin de maximiser la quantité de verdure aux abords des arbres tout en préservant l'intégrité esthétique et fonctionnelle de la terrasse du Palais fédéral.



Pieds d'arbres végétalisés sur la terrasse du Palais fédéral
(photo : Maike Lausen)

Concept de biodiversité de l'Office fédéral du sport

En automne 2023, l'OFCL a adopté un concept de biodiversité pour les espaces verts (non consacrés aux sports) de l'Office fédéral du sport OFSPO. Couvrant environ 42 hectares d'espaces verts, le concept évalue la qualité de la biodiversité en place et définit les mesures qu'il convient de prendre au cours des dix prochaines années.

L'analyse a montré qu'une bonne part des surfaces sont déjà proches de la nature et naturelles. De nombreuses surfaces pourraient avoir une plus grande valeur écologique avec une utilisation moins extensive. Le but est d'accroître la diversité biologique et la mise en réseau des biotopes existants. Il s'agit également de sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices, les athlètes et la population.

Les superficies forestières sont principalement des **associations forestières** naturelles, dont certaines avec peu de bois mort. On y trouve quelques hêtraies xéothermophiles, un milieu très rare.

Le but est d'exploiter la forêt conformément aux « Exigences de base d'une sylviculture proche de la nature » de l'OFEV. Celles-ci prescrivent un nombre minimal d'arbres-habitats et de bois mort par hectare, ainsi que l'étagement des lisières sur la moitié de leur longueur.

Les **surfaces agricoles utiles** présentent une faible biodiversité. Il est prévu d'améliorer cet aspect en évitant le recours aux produits phytosanitaires et en établissant des surfaces de promotion de la bio-

diversité. Les prés de fauche peuvent être exploités sous forme extensive. Les pâturages seront valorisés par de petites structures.

La plupart des gazons intensifs correspondent déjà, par leur composition, à des gazons fleuris avec une certaine variété de plantes. Certaines **prairies** comportent une flore typique de la région. Certaines surfaces exploitées comme des gazons fleuris seront converties en prairies extensives.

Toutes les **haies** ont une composition quasi-naturelle, mais sont presque entièrement dénuées de petites structures (tas de branchages, tas de feuilles, bois mort) et offrent dès lors peu de cachettes pour les petits animaux. Les haies à taille sélective seront exploitées en tant que haies sauvages extensives. Cela les rendra plus attractives en tant que lieux de nidification pour les oiseaux et offrira également des abris et des habitats partiels aux amphibiens et aux micromammifères.

Le nombre d'**arbres isolés** restera constant, de nouveaux arbres étant plantés pour remplacer les individus perdus. Cela offrira nombre de nids potentiels et attrayants aux chauves-souris et aux oiseaux cavernicoles.

Les collaborateurs et collaboratrices et la population seront informés des mesures de construction et d'entretien destinées à encourager la biodiversité et **sensibilisés** à la promotion de celle-ci.



Haie sauvage avec des arbres à l'« Amphithéâtre » près du stade de la Fin du Monde, OFSPO Macolin (photo : Wolfgang Bischoff)



Rapport de durabilité 2023

Tableau GRI et ODD

Par ses mesures, l'OFCL contribue aux Objectifs de développement durable (ODD) et se réfère aux normes du Global Reporting Initiative (GRI).

Standard GRI	Données	Publication	ODD
2-1	Profil d'organisation	Portrait p. 8–10	
2-3	Période sous revue, fréquence et contact	Le développement durable à l'OFCL p. 11; Impressum p. 2	
2-6	Activités, chaîne de création de valeur et autres relations d'affaires	Portrait p. 8–10; Achats durables p. 28	12
2-7	Personnel	Portrait p. 8; 2.1 Collaborateurs et collaboratrices p. 21–22	8, 10
2-9	Governance	Le développement durable à l'OFCL p. 11	
2-12	Rôle de l'organe de contrôle suprême dans la définition des objectifs, des valeurs et des stratégies	Le développement durable à l'OFCL p. 11	
2-13	Délégation de compétences pour la gestion des conséquences	Le développement durable à l'OFCL p. 11	
2-22	Déclaration concernant la stratégie de développement durable	Préface Avant-propos p. 6–7	
2-26	Mécanismes de demande de conseils et de signalement des préoccupations	2.2 Prévention de la corruption p. 24	16
2-28	Membres	1.2 Communication et engagement des parties prenantes p. 15	
2-29	Approche pour l'intégration des parties prenantes	1.2 Communication et engagement des parties prenantes p. 15	
3-1	Procédure de détermination des thèmes essentiels	Le développement durable à l'OFCL p. 11	
3-2	Liste des thèmes essentiels	Résumé p. 5	
201-1	Valeur économique immédiatement produite et distribuée	Volume d'achats p. 10	8, 9
205-2	Communication et formations sur les directives et procédures de lutte contre la corruption	2.2 Prévention de la corruption p. 24	16
302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	4.1 Réduction de l'impact environnemental p. 32	7, 8, 12, 13
305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (champ 1)	4.1 Réduction de l'impact environnemental p. 33	3, 7, 12, 13, 14, 15
305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre dues à la production d'énergie (champ 2)	4.1 Réduction de l'impact environnemental p. 33	3, 7, 12, 13, 14, 15
305-5	Diminution des émissions de gaz à effet de serre	4.1 Réduction de l'impact environnemental p. 33	7, 13, 14, 15
306-2	Gestion des répercussions importantes dues aux déchets	4.3 Économie circulaire p. 38–39	12
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.3 Aspects écologiques dans les marchés publics p. 30	9, 11, 12
401-1	Nouveaux collaborateurs et fluctuations du personnel	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p. 22	5, 8, 10
403-1	Système de gestion de la sécurité au travail et de la protection de la santé	2.4 Gestion de la santé au travail p. 27	8
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et analyse des incidents	2.4 Gestion de la santé au travail p. 27	8
403-4	Participation du personnel, consultation et communication au sujet de la sécurité au travail et de la protection de la santé	2.4 Gestion de la santé au travail p. 27	8
403-5	Formations du personnel sur la sécurité au travail et la protection de la santé	2.4 Gestion de la santé au travail p. 27	8
403-6	Promotion de la santé des collaborateurs	2.4 Gestion de la santé au travail p. 27	3, 8
403-7	Éviter ou atténuer les répercussions directement liées aux relations d'affaires sur la sécurité au travail et sur la protection de la santé	2.4 Gestion de la santé au travail p. 27; 3.2 Aspects sociaux lors des acquisitions p. 29	8
403-9	Blessures liées au travail	2.4 Gestion de la santé au travail p. 26	3, 8
404-1	Nombre moyen d'heures de formation et de formation continue par année et par employé	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p. 23	4, 8, 10
405-1	Diversité dans les organes de contrôle et parmi les employés	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p. 22; 2.3 Diversité linguistique p. 25	5, 8
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives mises en oeuvre	2.1 Collaborateurs et collaboratrices p. 23	5, 8
414-2	Impact social négatif dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.2 Aspects sociaux lors des acquisitions p. 29	12

Rapport de durabilité 2023

Liste des abréviations

AEnEC	Agence de l'énergie pour l'économie	ODD	Objectifs de développement durable
ANP	Accident non professionnel	OFAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
AP	Accident professionnel	OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
BIM	Building Information Management	OFROU	Office fédéral des routes
CA	Conférence des achats de la Confédération	OFSCO	Office fédéral du sport
CC	Centre des collections du Musée national suisse	OILC	Ordonnance concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération
CCMP	Centre de compétences des marchés publics de la Confédération	OIT	Organisation internationale du Travail
CDF	Contrôle fédéral des finances	OLT	Ordonnance relative à la loi sur le travail
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail	OMC	Organisation mondiale du commerce
Copco	Commission fédérale des produits de construction	OPA	Ordonnance sur la prévention des accidents
CPR	Construction Products Regulation	PAP	Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables
CSP	Contrôle de sécurité relatif aux personnes	RFS	Rippmann Floor System
CVC	Centrale des voyages de la Confédération	RUMBA	Système de gestion des ressources et de management environnemental de l'administration fédérale
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	SCI	Services de la construction et des immeubles de la Confédération
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	SDD 2030	Stratégie pour le développement durable 2030
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères	SECO	Secrétariat d'État à l'économie
DFF	Département fédéral des finances	SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
DFJP	Département fédéral de justice et police	SMEA DDPS	Système de management environnemental et de l'aménagement du territoire du DDPS
EEC	Initiative Exemplarité Énergie et Climat	SNBS	Standard Construction durable Suisse
EPF	École polytechnique fédérale	t eq CO ₂	Tonne équivalent CO ₂
EPT	Équivalent plein temps	TIC	Technologie de l'information et de la communication
ESTAT	Statistique de l'énergie		
FSC	Certificat du Forest Stewardship Council		
GO	Garantie d'origine		
GRI	Global Reporting Initiative		
GWh a	Gigawattheure par an		
HSLU	Haute école de Lucerne		
IAÖB	Groupement d'intérêt pour les diplômes fédéraux dans le domaine des marchés publics		
IDAG	Groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre la corruption		
IPV	Installation photovoltaïque		
IVI	Institut de virologie et d'immunologie		
KBOB	Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics		
kWc	Kilowatt-crête		
kWh	Kilowattheure		
MWh a	Mégawattheure par an		



Passo dopo passo verso il futuro

Schritte in die Zukunft

Progresser vers l'avenir



www.bbl.admin.ch

**Office fédéral des constructions et
de la logistique OFCL**

Fellerstrasse 21, CH-3003 Berne

Tél. +41 (0)58 465 50 00

www.bundespublikationen.admin.ch

No d'art. 620.010.f